



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2026-09

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Délégation départementale de Paris

IDF-2026-09-21-00004 - Décision modificative numéro DOS-2026/2391 du Directeur général de l'ARS Île-de-France relative au site du GCS HAD REGION DE MELUN du 21 septembre 2026 (8 pages)	Page 3
IDF-2026-09-21-00008 - Décision modificative n°DOS-2026 2388 portant modification de la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 (9 pages)	Page 12
IDF-2026-09-21-00003 - Décision n°DOS-2026 2336 du Directeur général de l'ARS Île-de-France relative à la demande de l'IRC dialyse à domicile par hémodialyse Clinique des Martinets du 21 septembre 2026 (7 pages)	Page 22
IDF-2026-09-21-00009 - Décision n°DOS-2026 2393 portant modification e la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 (5 pages)	Page 30
IDF-2026-09-21-00007 - Décision n°DOS-2026/2389 portant modification de la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 (17 pages)	Page 36
IDF-2026-09-21-00005 - Décision n°DOS-2026/2390 portant modification de la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 (7 pages)	Page 54

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire

IDF-2026-09-22-00002 - Décision n° DVRSS - QSPHARMBIO - 2026/067 portant modification de l'autorisation n° DVSS - QSPHARMBIO - 2024/112 de la pharmacie à usage intérieur de l'HAD Sante Service (2 pages)	Page 62
--	---------

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2026-09-17-00006 - Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre Ceratocystis platani, Agent responsable du chancre coloré du platane (3 pages)	Page 65
--	---------

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00004

Décision modificative numéro DOS-2026/2391
du Directeur général de l'ARS Île-de-France
relative au site du GCS HAD REGION DE MELUN
du 21 septembre 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2391

Portant modification de la décision n°DOS-2026/614 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants, R.6123-139 à R.6123-148, D.6124-194 à D.6124-205 ;
- VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret n°2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n°2025-4 du 3 janvier 2025 modifiant les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de réadaptation en hospitalisation à domicile ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 9 décembre 2022 relatif aux compétences médicales requises en activité d'hospitalisation à domicile de mention réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3563 du 25 juillet 2025 portant modification de l'arrêté n°DOS-2025/390 du 21 janvier 2025 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour les années 2024 et 2025 ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3619 du 12 août 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour les activités de soins de médecine d'urgence, médecine, hospitalisation à domicile, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, activités biologiques de diagnostic prénatal et neurochirurgie ;
- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- VU** la demande présentée par le GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE (GCS) HAD RÉGION DE MELUN (n°Finess EJ : 770021160), dont le siège social est situé 269 rue du Maréchal Juin 77000 Vaux-le-Pénil, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité d'hospitalisation à domicile (HAD) :
- Mention « socle » ;
 - Mention « réadaptation » ;
- sur le site GCS HAD RÉGION DE MELUN (n°Finess ET : 770021186), 269 rue du Maréchal Juin 77000 Vaux-le-Pénil ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 19 février 2026 ;
- VU** la décision n°DOS-2026/614 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 autorisant le GCS HAD RÉGION DE MELUN à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile dans les mentions « socle » et « réadaptation » sur le site du GCS HAD RÉGION DE MELUN ;

CONSIDÉRANT que la décision n°DOS-2026/614 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est entachée d'une erreur matérielle ;

CONSIDÉRANT que cette erreur matérielle porte sur l'annexe définissant les zones d'intervention autorisées au titre des mentions « socle » et « réadaptation », en ce qu'elle omet de faire figurer les codes INSEE des communes d'intervention ;

CONSIDÉRANT par conséquent, qu'il convient de procéder à la modification de la décision n°DOS-2026/614 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 afin de faire figurer, dans son annexe, les codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles le GCS HAD RÉGION DE MELUN est autorisé à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'annexe de la décision n°DOS-2026/614 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est complétée par l'ajout des codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles le GCS HAD RÉGION DE MELUN est autorisé à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation ».

- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de la décision n°DOS-2026/614 du 30 avril 2026 demeurent inchangées.
- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Annexe

GCS HAD région de Melun (n°Finess EJ : 770021160)

GCS HAD région de Melun (n°Finess ET : 770021186)

Liste des mentions

HOSPITALISATION À DOMICILE	Autorisation accordée/refusée
Mention « socle »	Accordée
Mention « réadaptation »	Accordée

Zone d'intervention autorisée pour la mention « socle »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	EVRY-COURCOURONNES	91000	91228
ESSONNE	BONDOUFLE	91070	91086
ESSONNE	EVRY-COURCOURONNES	91080	91228
ESSONNE	LISSES	91090	91340
ESSONNE	CORBEIL-ESSONNES	91100	91174
ESSONNE	VILLABE	91100	91659
ESSONNE	RIS-ORANGIS	91130	91521
ESSONNE	VIRY-CHATILLON	91170	91687
ESSONNE	ATHIS-MONS	91200	91027
ESSONNE	DRAVEIL	91210	91201
ESSONNE	LE PLESSIS-PATE	91220	91494
ESSONNE	MONTGERON	91230	91421
ESSONNE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	91240	91570
ESSONNE	MORSANG-SUR-SEINE	91250	91435
ESSONNE	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	91250	91553
ESSONNE	SAINTRY-SUR-SEINE	91250	91577
ESSONNE	TIGERY	91250	91617
ESSONNE	JUVISY-SUR-ORGE	91260	91326
ESSONNE	VIGNEUX-SUR-SEINE	91270	91657
ESSONNE	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	91280	91573
ESSONNE	YERRES	91330	91691
ESSONNE	GRIGNY	91350	91286
ESSONNE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	91360	91667
ESSONNE	MORSANG-SUR-ORGE	91390	91434
ESSONNE	ETIOLLES	91450	91225
ESSONNE	SOISY-SUR-SEINE	91450	91600
ESSONNE	QUINCY-SOUS-SENART	91480	91514
ESSONNE	VARENNES-JARCY	91480	91631
ESSONNE	CROSNE	91560	91191
ESSONNE	SAVIGNY-SUR-ORGE	91600	91589
ESSONNE	FLEURY-MEROGIS	91700	91235
ESSONNE	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	91700	91549
ESSONNE	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	91800	91097
ESSONNE	BRUNOY	91800	91114

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	LE COUDRAY-MONTCEAUX	91830	91179
ESSONNE	EPINAY-SOUS-SENART	91860	91215
SEINE-ET-MARNE	LIVRY-SUR-SEINE	77000	77255
SEINE-ET-MARNE	MELUN	77000	77288
SEINE-ET-MARNE	LA ROCHETTE	77000	77389
SEINE-ET-MARNE	VAUX-LE-PENIL	77000	77487
SEINE-ET-MARNE	SOIGNOLLES-EN-BRIE	77111	77455
SEINE-ET-MARNE	SOLERS	77111	77457
SEINE-ET-MARNE	BLANDY	77115	77034
SEINE-ET-MARNE	LIEUSAIN	77127	77251
SEINE-ET-MARNE	FEROLLES-ATTILLY	77150	77180
SEINE-ET-MARNE	LESIGNY	77150	77249
SEINE-ET-MARNE	EVRY-GREGY-SUR-YERRE	77166	77175
SEINE-ET-MARNE	GRISY-SUISNES	77166	77217
SEINE-ET-MARNE	BRIE-COMTE-ROBERT	77170	77053
SEINE-ET-MARNE	COUBERT	77170	77127
SEINE-ET-MARNE	SERVON	77170	77450
SEINE-ET-MARNE	CHEVRY-COSSIGNY	77173	77114
SEINE-ET-MARNE	NANDY	77176	77326
SEINE-ET-MARNE	SAVIGNY-LE-TEMPLE	77176	77445
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIE-LES-LYS	77190	77152
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-EN-BIERE	77190	77518
SEINE-ET-MARNE	GRETZ-ARMAINVILLIERS	77220	77215
SEINE-ET-MARNE	TOURNAN-EN-BRIE	77220	77470
SEINE-ET-MARNE	CESSON	77240	77067
SEINE-ET-MARNE	SEINE-PORT	77240	77447
SEINE-ET-MARNE	VERT-SAINT-DENIS	77240	77495
SEINE-ET-MARNE	BOISSISE-LE-ROI	77310	77040
SEINE-ET-MARNE	PRINGY	77310	77378
SEINE-ET-MARNE	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	77310	77407
SEINE-ET-MARNE	BOISSETTES	77350	77038
SEINE-ET-MARNE	BOISSISE-LA-BERTRAND	77350	77039
SEINE-ET-MARNE	LE MEE-SUR-SEINE	77350	77285
SEINE-ET-MARNE	CLOS-FONTAINE	77370	77119
SEINE-ET-MARNE	LA CROIX-EN-BRIE	77370	77147
SEINE-ET-MARNE	GASTINS	77370	77201
SEINE-ET-MARNE	NANGIS	77370	77327
SEINE-ET-MARNE	COMBS-LA-VILLE	77380	77122
SEINE-ET-MARNE	ANDREZEL	77390	77004
SEINE-ET-MARNE	CHAMPDEUIL	77390	77081
SEINE-ET-MARNE	CRISENOY	77390	77145
SEINE-ET-MARNE	FOUJU	77390	77195
SEINE-ET-MARNE	GUIGNES	77390	77222
SEINE-ET-MARNE	VERNEUIL-L'ETANG	77390	77493
SEINE-ET-MARNE	YEBLES	77390	77534
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-IGER	77540	77087
SEINE-ET-MARNE	COURPALAY	77540	77135
SEINE-ET-MARNE	LIMOGES-FOURCHES	77550	77252
SEINE-ET-MARNE	LISSY	77550	77253
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	77550	77296
SEINE-ET-MARNE	REAU	77550	77384
SEINE-ET-MARNE	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	77720	77010
SEINE-ET-MARNE	BOMBON	77720	77044
SEINE-ET-MARNE	BREAU	77720	77052
SEINE-ET-MARNE	CHAMPEAUX	77720	77082
SEINE-ET-MARNE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	77720	77211

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	MORMANT	77720	77317
SEINE-ET-MARNE	QUIERS	77720	77381
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MERY	77720	77426
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-EN-BRIE	77720	77428
SEINE-ET-MARNE	CHATILLON-LA-BORDE	77820	77103
SEINE-ET-MARNE	CHAILLY-EN-BIERE	77930	77069
SEINE-ET-MARNE	PERTHES	77930	77359
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	77930	77412
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	77930	77435
SEINE-ET-MARNE	MAINCY	77950	77269
SEINE-ET-MARNE	MOISENAY	77950	77295
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	77950	77306
SEINE-ET-MARNE	RUBELLES	77950	77394
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-LAXIS	77950	77410
SEINE-ET-MARNE	VOISENON	77950	77528
SEINE-ET-MARNE	PECY	77970	77357

Zone d'intervention autorisée pour la mention « réadaptation »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	EVRY-COURCOURONNES	91000	91228
ESSONNE	BONDOUFLE	91070	91086
ESSONNE	EVRY-COURCOURONNES	91080	91228
ESSONNE	LISSES	91090	91340
ESSONNE	CORBEIL-ESSONNES	91100	91174
ESSONNE	VILLABE	91100	91659
ESSONNE	RIS-ORANGIS	91130	91521
ESSONNE	VIRY-CHATILLON	91170	91687
ESSONNE	ATHIS-MONS	91200	91027
ESSONNE	DRAVEIL	91210	91201
ESSONNE	LE PLESSIS-PATE	91220	91494
ESSONNE	MONTGERON	91230	91421
ESSONNE	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	91240	91570
ESSONNE	MORSANG-SUR-SEINE	91250	91435
ESSONNE	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	91250	91553
ESSONNE	SAINTRY-SUR-SEINE	91250	91577
ESSONNE	TIGERY	91250	91617
ESSONNE	JUVISY-SUR-ORGE	91260	91326
ESSONNE	VIGNEUX-SUR-SEINE	91270	91657
ESSONNE	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	91280	91573
ESSONNE	YERRES	91330	91691
ESSONNE	GRIGNY	91350	91286
ESSONNE	VILLEMOISSON-SUR-ORGE	91360	91667
ESSONNE	MORSANG-SUR-ORGE	91390	91434
ESSONNE	ETIOLLES	91450	91225
ESSONNE	SOISY-SUR-SEINE	91450	91600
ESSONNE	QUINCY-SOUS-SENART	91480	91514
ESSONNE	VARENNES-JARCY	91480	91631
ESSONNE	CROSNE	91560	91191
ESSONNE	SAVIGNY-SUR-ORGE	91600	91589
ESSONNE	FLEURY-MEROGIS	91700	91235
ESSONNE	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	91700	91549
ESSONNE	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	91800	91097
ESSONNE	BRUNOY	91800	91114
ESSONNE	LE COUDRAY-MONTCEAUX	91830	91179

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	EPINAY-SOUS-SENART	91860	91215
SEINE-ET-MARNE	LIVRY-SUR-SEINE	77000	77255
SEINE-ET-MARNE	MELUN	77000	77288
SEINE-ET-MARNE	LA ROCHETTE	77000	77389
SEINE-ET-MARNE	VAUX-LE-PENIL	77000	77487
SEINE-ET-MARNE	SOIGNOLLES-EN-BRIE	77111	77455
SEINE-ET-MARNE	SOLERS	77111	77457
SEINE-ET-MARNE	BLANDY	77115	77034
SEINE-ET-MARNE	LIEUSAIN	77127	77251
SEINE-ET-MARNE	FEROLLES-ATTILLY	77150	77180
SEINE-ET-MARNE	LESIGNY	77150	77249
SEINE-ET-MARNE	EVRY-GREGY-SUR-YERRE	77166	77175
SEINE-ET-MARNE	GRISY-SUISNES	77166	77217
SEINE-ET-MARNE	BRIE-COMTE-ROBERT	77170	77053
SEINE-ET-MARNE	COUBERT	77170	77127
SEINE-ET-MARNE	SERVON	77170	77450
SEINE-ET-MARNE	CHEVRY-COSSIGNY	77173	77114
SEINE-ET-MARNE	NANDY	77176	77326
SEINE-ET-MARNE	SAVIGNY-LE-TEMPLE	77176	77445
SEINE-ET-MARNE	DAMMARIE-LES-LYS	77190	77152
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-EN-BIERE	77190	77518
SEINE-ET-MARNE	GRETZ-ARMAINVILLIERS	77220	77215
SEINE-ET-MARNE	TOURNAN-EN-BRIE	77220	77470
SEINE-ET-MARNE	CESSON	77240	77067
SEINE-ET-MARNE	SEINE-PORT	77240	77447
SEINE-ET-MARNE	VERT-SAINT-DENIS	77240	77495
SEINE-ET-MARNE	BOISSISE-LE-ROI	77310	77040
SEINE-ET-MARNE	PRINGY	77310	77378
SEINE-ET-MARNE	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	77310	77407
SEINE-ET-MARNE	BOISSETTES	77350	77038
SEINE-ET-MARNE	BOISSISE-LA-BERTRAND	77350	77039
SEINE-ET-MARNE	LE MEE-SUR-SEINE	77350	77285
SEINE-ET-MARNE	CLOS-FONTAINE	77370	77119
SEINE-ET-MARNE	LA CROIX-EN-BRIE	77370	77147
SEINE-ET-MARNE	GASTINS	77370	77201
SEINE-ET-MARNE	NANGIS	77370	77327
SEINE-ET-MARNE	COMBS-LA-VILLE	77380	77122
SEINE-ET-MARNE	ANDREZEL	77390	77004
SEINE-ET-MARNE	CHAMPDEUIL	77390	77081
SEINE-ET-MARNE	CRISENOY	77390	77145
SEINE-ET-MARNE	FOUJU	77390	77195
SEINE-ET-MARNE	GUIGNES	77390	77222
SEINE-ET-MARNE	VERNEUIL-L'ETANG	77390	77493
SEINE-ET-MARNE	YEBLES	77390	77534
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-IGER	77540	77087
SEINE-ET-MARNE	COURPALAY	77540	77135
SEINE-ET-MARNE	LIMOGES-FOURCHES	77550	77252
SEINE-ET-MARNE	LISSY	77550	77253
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	77550	77296
SEINE-ET-MARNE	REAU	77550	77384
SEINE-ET-MARNE	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	77720	77010
SEINE-ET-MARNE	BOMBON	77720	77044
SEINE-ET-MARNE	BREAU	77720	77052
SEINE-ET-MARNE	CHAMPEAUX	77720	77082
SEINE-ET-MARNE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	77720	77211
SEINE-ET-MARNE	MORMANT	77720	77317

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	QUIERS	77720	77381
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MERY	77720	77426
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-EN-BRIE	77720	77428
SEINE-ET-MARNE	CHATILLON-LA-BORDE	77820	77103
SEINE-ET-MARNE	CHAILLY-EN-BIERE	77930	77069
SEINE-ET-MARNE	PERTHES	77930	77359
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	77930	77412
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	77930	77435
SEINE-ET-MARNE	MAINCY	77950	77269
SEINE-ET-MARNE	MOISENAY	77950	77295
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	77950	77306
SEINE-ET-MARNE	RUBELLES	77950	77394
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-LAXIS	77950	77410
SEINE-ET-MARNE	VOISENON	77950	77528
SEINE-ET-MARNE	PECY	77970	77357

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00008

Décision modificative n°DOS-2026 2388 portant
modification de la décision n°DOS-2026/608 du
Directeur général de l'Agence
régionale de santé Île-de-France en date du 30
avril 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2388

Portant modification de la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants, R.6123-139 à R.6123-148, D.6124-194 à D.6124-205 ;
- VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret n°2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n°2025-4 du 3 janvier 2025 modifiant les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de réadaptation en hospitalisation à domicile ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 9 décembre 2022 relatif aux compétences médicales requises en activité d'hospitalisation à domicile de mention réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3563 du 25 juillet 2025 portant modification de l'arrêté n°DOS-2025/390 du 21 janvier 2025 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour les années 2024 et 2025 ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3619 du 12 août 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour les activités de soins de médecine d'urgence, médecine, hospitalisation à domicile, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, activités biologiques de diagnostic prénatal et neurochirurgie ;
- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) ;
- VU** la demande présentée par la SAS LNA ES (n°Finess EJ : 440052041), dont le siège social est situé 7 boulevard Auguste Priou 44120 Vertou, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité d'hospitalisation à domicile (HAD) :
 - Mention « socle » ;
 - Mention « réadaptation » ;
sur le site de l'HAD NORD SEINE-ET-MARNE (n°Finess ET : 770021251), 1 cours du Rhin 77700 Serris ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 19 février 2026 ;
- VU** la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 autorisant la SAS LNA ES à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile dans les mentions « socle » et « réadaptation » sur le site de l'HAD NORD SEINE-ET-MARNE ;

CONSIDÉRANT que la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est entachée d'une erreur matérielle ;

CONSIDÉRANT que cette erreur matérielle porte sur l'annexe définissant les zones d'intervention autorisées au titre des mentions « socle » et « réadaptation », en ce qu'elle omet de faire figurer les codes INSEE des communes d'intervention ;

CONSIDÉRANT par conséquent, qu'il convient de procéder à la modification de la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 afin de faire figurer, dans son annexe, les codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la SAS LNA ES est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'annexe de la décision n°DOS-2026/608 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est complétée par l'ajout des codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la SAS LNA ES est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation ».

- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de la décision n°DOS-2026/608 du 30 avril 2026 demeurent inchangées.
- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Annexe

LNA ES (n°Finess EJ : 440052041)

HAD Nord Seine-et-Marne (n°Finess ET : 770021251)

Liste des mentions

HOSPITALISATION À DOMICILE	Autorisation accordée/refusée
Mention « socle »	Accordée
Mention « réadaptation »	Accordée

Zone d'intervention autorisée pour la mention « socle »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	COLLEGIEN	77090	77121
SEINE-ET-MARNE	MAREUIL-LES-MEAUX	77100	77276
SEINE-ET-MARNE	MONTHYON	77122	77309
SEINE-ET-MARNE	CREGY-LES-MEAUX	77124	77143
SEINE-ET-MARNE	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	77124	77335
SEINE-ET-MARNE	PENCHARD	77124	77358
SEINE-ET-MARNE	VILLENROY	77124	77513
SEINE-ET-MARNE	CHALIFERT	77144	77075
SEINE-ET-MARNE	MONTEVRAIN	77144	77307
SEINE-ET-MARNE	CUISY	77165	77150
SEINE-ET-MARNE	FORFRY	77165	77193
SEINE-ET-MARNE	GESVRES-LE-CHAPITRE	77165	77205
SEINE-ET-MARNE	IVERNY	77165	77233
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-AUX-BOIS	77165	77364
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-L'EVEQUE	77165	77366
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SOUPPLETS	77165	77437
SEINE-ET-MARNE	BROU-SUR-CHANTEREINE	77177	77055
SEINE-ET-MARNE	OISSERY	77178	77344
SEINE-ET-MARNE	SAINT-PATHUS	77178	77430
SEINE-ET-MARNE	COURTRY	77181	77139
SEINE-ET-MARNE	LE PIN	77181	77363
SEINE-ET-MARNE	CROISSY-BEAUBOURG	77183	77146
SEINE-ET-MARNE	EMERAINVILLE	77184	77169
SEINE-ET-MARNE	LOGNES	77185	77258
SEINE-ET-MARNE	NOISIEL	77186	77337
SEINE-ET-MARNE	TORCY	77200	77468
SEINE-ET-MARNE	DAMMARTIN-EN-GOELE	77230	77153
SEINE-ET-MARNE	JUILLY	77230	77241
SEINE-ET-MARNE	LONGPERRIER	77230	77259
SEINE-ET-MARNE	MARCHEMORET	77230	77273

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	MONTGE-EN-GOELE	77230	77308
SEINE-ET-MARNE	MOUSSY-LE-NEUF	77230	77322
SEINE-ET-MARNE	MOUSSY-LE-VIEUX	77230	77323
SEINE-ET-MARNE	NANTOUILLET	77230	77332
SEINE-ET-MARNE	ROUVRES	77230	77392
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARD	77230	77420
SEINE-ET-MARNE	THIEUX	77230	77462
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	77230	77511
SEINE-ET-MARNE	VINANTES	77230	77525
SEINE-ET-MARNE	VILLEPARISIS	77270	77514
SEINE-ET-MARNE	OTHIS	77280	77349
SEINE-ET-MARNE	COMPANS	77290	77123
SEINE-ET-MARNE	MITRY-MORY	77290	77294
SEINE-ET-MARNE	PONTAULT-COMBAULT	77340	77373
SEINE-ET-MARNE	VAIRES-SUR-MARNE	77360	77479
SEINE-ET-MARNE	CARNETIN	77400	77062
SEINE-ET-MARNE	DAMP MART	77400	77155
SEINE-ET-MARNE	GOUVERNES	77400	77209
SEINE-ET-MARNE	LAGNY-SUR-MARNE	77400	77243
SEINE-ET-MARNE	POMPONNE	77400	77372
SEINE-ET-MARNE	SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	77400	77438
SEINE-ET-MARNE	THORIGNY-SUR-MARNE	77400	77464
SEINE-ET-MARNE	ANNET-SUR-MARNE	77410	77005
SEINE-ET-MARNE	CHARMENTRAY	77410	77094
SEINE-ET-MARNE	CHARNY	77410	77095
SEINE-ET-MARNE	CLAYE-SOUILLY	77410	77118
SEINE-ET-MARNE	FRESNES-SUR-MARNE	77410	77196
SEINE-ET-MARNE	GRESSY	77410	77214
SEINE-ET-MARNE	MESSY	77410	77292
SEINE-ET-MARNE	PRECY-SUR-MARNE	77410	77376
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MESMES	77410	77427
SEINE-ET-MARNE	VILLEROY	77410	77515
SEINE-ET-MARNE	VILLEVAUDE	77410	77517
SEINE-ET-MARNE	CHAMPS-SUR-MARNE	77420	77083
SEINE-ET-MARNE	CONDE-SAINTE-LIBIAIRE	77450	77125
SEINE-ET-MARNE	ESBLY	77450	77171
SEINE-ET-MARNE	ISLES-LES-VILLENAY	77450	77232
SEINE-ET-MARNE	JABLINES	77450	77234
SEINE-ET-MARNE	LESCHES	77450	77248
SEINE-ET-MARNE	MONTRY	77450	77315
SEINE-ET-MARNE	TRILBARDOU	77450	77474
SEINE-ET-MARNE	VIGNELY	77450	77498
SEINE-ET-MARNE	CHELLES	77500	77108
SEINE-ET-MARNE	COUTEVROULT	77580	77141
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-SUR-MORIN	77580	77521
SEINE-ET-MARNE	VOULANGIS	77580	77529
SEINE-ET-MARNE	BUSSY-SAINT-GEORGES	77600	77058
SEINE-ET-MARNE	BUSSY-SAINT-MARTIN	77600	77059
SEINE-ET-MARNE	CHANTELOUP-EN-BRIE	77600	77085
SEINE-ET-MARNE	CONCHES-SUR-GONDOIRE	77600	77124
SEINE-ET-MARNE	GUERMANTES	77600	77221
SEINE-ET-MARNE	JOSSIGNY	77600	77237

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	ROISSY-EN-BRIE	77680	77390
SEINE-ET-MARNE	BAILLY-ROMAINVILLIERS	77700	77018
SEINE-ET-MARNE	CHESSY	77700	77111
SEINE-ET-MARNE	COUPVRAY	77700	77132
SEINE-ET-MARNE	MAGNY-LE-HONGRE	77700	77268
SEINE-ET-MARNE	SERRIS	77700	77449
SEINE-ET-MARNE	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	77860	77128
SEINE-ET-MARNE	QUINCY-VOISINS	77860	77382
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	77860	77413
SEINE-ET-MARNE	BARCY	77910	77023
SEINE-ET-MARNE	CHAMBRY	77910	77077
SEINE-ET-MARNE	VARREDDES	77910	77483
SEINE-ET-MARNE	MAUREGARD	77990	77282
SEINE-ET-MARNE	LE MESNIL-AMELOT	77990	77291
VAL-D'OISE	GARGES-LES-GONESSE	95140	95268
VAL-D'OISE	CHATENAY-EN-FRANCE	95190	95144
VAL-D'OISE	FONTENAY-EN-PARISIS	95190	95241
VAL-D'OISE	GOUSSAINVILLE	95190	95280
VAL-D'OISE	SARCELLES	95200	95585
VAL-D'OISE	BELLEFONTAINE	95270	95055
VAL-D'OISE	CHAUMONTEL	95270	95149
VAL-D'OISE	EPINAY-CHAMPLATREUX	95270	95214
VAL-D'OISE	LASSY	95270	95331
VAL-D'OISE	LUZARCHES	95270	95352
VAL-D'OISE	LE PLESSIS-LUZARCHES	95270	95493
VAL-D'OISE	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	95380	95154
VAL-D'OISE	EPIAIS-LES-LOUVRES	95380	95212
VAL-D'OISE	LOUVRES	95380	95351
VAL-D'OISE	PUISEUX-EN-FRANCE	95380	95509
VAL-D'OISE	VILLERON	95380	95675
VAL-D'OISE	ARNOUVILLE	95400	95019
VAL-D'OISE	VILLIERS-LE-BEL	95400	95680
VAL-D'OISE	ECOUEEN	95440	95205
VAL-D'OISE	EZANVILLE	95460	95229
VAL-D'OISE	FOSSES	95470	95250
VAL-D'OISE	SAINT-WITZ	95470	95580
VAL-D'OISE	SURVILLIERS	95470	95604
VAL-D'OISE	VEMARS	95470	95641
VAL-D'OISE	BONNEUIL-EN-FRANCE	95500	95088
VAL-D'OISE	GONESSE	95500	95277
VAL-D'OISE	LE THILLAY	95500	95612
VAL-D'OISE	VAUDHERLAND	95500	95633
VAL-D'OISE	ATTAINVILLE	95570	95028
VAL-D'OISE	MARLY-LA-VILLE	95670	95371
VAL-D'OISE	ROISSY-EN-FRANCE	95700	95527
VAL-D'OISE	BOUQUEVAL	95720	95094
VAL-D'OISE	LE MESNIL-AUBRY	95720	95395
VAL-D'OISE	LE PLESSIS-GASSOT	95720	95492
VAL-D'OISE	VILLIERS-LE-SEC	95720	95682
VAL-D'OISE	JAGNY-SOUS-BOIS	95850	95316
VAL-D'OISE	MAREIL-EN-FRANCE	95850	95365

Zone d'intervention autorisée pour la mention « réadaptation »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-SAINT-DENIS	NOISY-LE-GRAND	93160	93051
SEINE-SAINT-DENIS	LIVRY-GARGAN	93190	93046
SEINE-SAINT-DENIS	GAGNY	93220	93032
SEINE-SAINT-DENIS	VILLEMOMBLE	93250	93077
SEINE-SAINT-DENIS	SEVRAN	93270	93071
SEINE-SAINT-DENIS	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93320	93057
SEINE-SAINT-DENIS	NEUILLY-SUR-MARNE	93330	93050
SEINE-SAINT-DENIS	LE RAINCY	93340	93062
SEINE-SAINT-DENIS	NEUILLY-PLAISANCE	93360	93049
SEINE-SAINT-DENIS	MONTFERMEIL	93370	93047
SEINE-SAINT-DENIS	CLICHY-SOUS-BOIS	93390	93014
SEINE-SAINT-DENIS	VAUJOURS	93410	93074
SEINE-SAINT-DENIS	COUBRON	93470	93015
SEINE-ET-MARNE	COLLEGIEN	77090	77121
SEINE-ET-MARNE	MAREUIL-LES-MEAUX	77100	77276
SEINE-ET-MARNE	MONTHYON	77122	77309
SEINE-ET-MARNE	CREGY-LES-MEAUX	77124	77143
SEINE-ET-MARNE	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	77124	77335
SEINE-ET-MARNE	PENCHARD	77124	77358
SEINE-ET-MARNE	VILLENOLY	77124	77513
SEINE-ET-MARNE	CHALIFERT	77144	77075
SEINE-ET-MARNE	MONTEVRAIN	77144	77307
SEINE-ET-MARNE	CUISY	77165	77150
SEINE-ET-MARNE	FORFRY	77165	77193
SEINE-ET-MARNE	GESVRES-LE-CHAPITRE	77165	77205
SEINE-ET-MARNE	IVERNY	77165	77233
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-AUX-BOIS	77165	77364
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-L'EVEQUE	77165	77366
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SOUPPLETS	77165	77437
SEINE-ET-MARNE	BROU-SUR-CHANTEREINE	77177	77055
SEINE-ET-MARNE	OISSERY	77178	77344
SEINE-ET-MARNE	SAINT-PATHUS	77178	77430
SEINE-ET-MARNE	COURTRY	77181	77139
SEINE-ET-MARNE	LE PIN	77181	77363
SEINE-ET-MARNE	CROISSY-BEAUBOURG	77183	77146
SEINE-ET-MARNE	EMERAINVILLE	77184	77169
SEINE-ET-MARNE	LOGNES	77185	77258
SEINE-ET-MARNE	NOISIEL	77186	77337
SEINE-ET-MARNE	TORCY	77200	77468
SEINE-ET-MARNE	DAMMARTIN-EN-GOELE	77230	77153
SEINE-ET-MARNE	JULLY	77230	77241
SEINE-ET-MARNE	LONGPERRIER	77230	77259
SEINE-ET-MARNE	MARCHEMORET	77230	77273
SEINE-ET-MARNE	MONTGE-EN-GOELE	77230	77308
SEINE-ET-MARNE	MOUSSY-LE-NEUF	77230	77322
SEINE-ET-MARNE	MOUSSY-LE-VIEUX	77230	77323
SEINE-ET-MARNE	NANTOUILLET	77230	77332
SEINE-ET-MARNE	ROUVRES	77230	77392
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARD	77230	77420
SEINE-ET-MARNE	THIEUX	77230	77462
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	77230	77511
SEINE-ET-MARNE	VINANTES	77230	77525
SEINE-ET-MARNE	VILLEPARISIS	77270	77514
SEINE-ET-MARNE	OTHIS	77280	77349
SEINE-ET-MARNE	COMPANS	77290	77123

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	MITRY-MORY	77290	77294
SEINE-ET-MARNE	PONTAULT-COMBAULT	77340	77373
SEINE-ET-MARNE	VAIRES-SUR-MARNE	77360	77479
SEINE-ET-MARNE	CARNETIN	77400	77062
SEINE-ET-MARNE	DAMP MART	77400	77155
SEINE-ET-MARNE	GOUVERNES	77400	77209
SEINE-ET-MARNE	LAGNY-SUR-MARNE	77400	77243
SEINE-ET-MARNE	POMPONNE	77400	77372
SEINE-ET-MARNE	SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	77400	77438
SEINE-ET-MARNE	THORIGNY-SUR-MARNE	77400	77464
SEINE-ET-MARNE	ANNET-SUR-MARNE	77410	77005
SEINE-ET-MARNE	CHARMENTRAY	77410	77094
SEINE-ET-MARNE	CHARNY	77410	77095
SEINE-ET-MARNE	CLAYE-SOUILLY	77410	77118
SEINE-ET-MARNE	FRESNES-SUR-MARNE	77410	77196
SEINE-ET-MARNE	GRESSY	77410	77214
SEINE-ET-MARNE	MESSY	77410	77292
SEINE-ET-MARNE	PRECY-SUR-MARNE	77410	77376
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MESMES	77410	77427
SEINE-ET-MARNE	VILLEROY	77410	77515
SEINE-ET-MARNE	VILLEVAUDE	77410	77517
SEINE-ET-MARNE	CHAMPS-SUR-MARNE	77420	77083
SEINE-ET-MARNE	CONDE-SAINT-LIBIAIRE	77450	77125
SEINE-ET-MARNE	ESBLY	77450	77171
SEINE-ET-MARNE	ISLES-LES-VILLENVOY	77450	77232
SEINE-ET-MARNE	JABLINES	77450	77234
SEINE-ET-MARNE	LESCHES	77450	77248
SEINE-ET-MARNE	MONTRY	77450	77315
SEINE-ET-MARNE	TRILBARDOU	77450	77474
SEINE-ET-MARNE	VIGNELY	77450	77498
SEINE-ET-MARNE	CHELLES	77500	77108
SEINE-ET-MARNE	COUTEVROULT	77580	77141
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-SUR-MORIN	77580	77521
SEINE-ET-MARNE	VOULANGIS	77580	77529
SEINE-ET-MARNE	BUSSY-SAINT-GEORGES	77600	77058
SEINE-ET-MARNE	BUSSY-SAINT-MARTIN	77600	77059
SEINE-ET-MARNE	CHANTELOUP-EN-BRIE	77600	77085
SEINE-ET-MARNE	CONCHES-SUR-GONDOIRE	77600	77124
SEINE-ET-MARNE	GUERMANTES	77600	77221
SEINE-ET-MARNE	JOSSIGNY	77600	77237
SEINE-ET-MARNE	ROISSY-EN-BRIE	77680	77390
SEINE-ET-MARNE	BAILLY-ROMAINVILLIERS	77700	77018
SEINE-ET-MARNE	CHESSY	77700	77111
SEINE-ET-MARNE	COUPVRAY	77700	77132
SEINE-ET-MARNE	MAGNY-LE-HONGRE	77700	77268
SEINE-ET-MARNE	SERRIS	77700	77449
SEINE-ET-MARNE	COUILLY-PONT-AUX-DAMES	77860	77128
SEINE-ET-MARNE	QUINCY-VOISINS	77860	77382
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN	77860	77413
SEINE-ET-MARNE	BARCY	77910	77023
SEINE-ET-MARNE	CHAMBRY	77910	77077
SEINE-ET-MARNE	VARREDDES	77910	77483
SEINE-ET-MARNE	MAUREGARD	77990	77282
SEINE-ET-MARNE	LE MESNIL-AMELOT	77990	77291
VAL-D'OISE	GARGES-LES-GONESSE	95140	95268
VAL-D'OISE	CHATENAY-EN-FRANCE	95190	95144
VAL-D'OISE	FONTENAY-EN-PARISIS	95190	95241
VAL-D'OISE	GOUSSAINVILLE	95190	95280

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
VAL-D'OISE	SARCELLES	95200	95585
VAL-D'OISE	BELLEFONTAINE	95270	95055
VAL-D'OISE	CHAUMONTEL	95270	95149
VAL-D'OISE	EPINAY-CHAMPLATREUX	95270	95214
VAL-D'OISE	LASSY	95270	95331
VAL-D'OISE	LUZARCHES	95270	95352
VAL-D'OISE	LE PLESSIS-LUZARCHES	95270	95493
VAL-D'OISE	CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	95380	95154
VAL-D'OISE	EPIAIS-LES-LOUVRES	95380	95212
VAL-D'OISE	LOUVRES	95380	95351
VAL-D'OISE	PUISEUX-EN-FRANCE	95380	95509
VAL-D'OISE	VILLERON	95380	95675
VAL-D'OISE	ARNOUVILLE	95400	95019
VAL-D'OISE	VILLIERS-LE-BEL	95400	95680
VAL-D'OISE	ECOUEN	95440	95205
VAL-D'OISE	EZANVILLE	95460	95229
VAL-D'OISE	FOSSÉS	95470	95250
VAL-D'OISE	SAINT-WITZ	95470	95580
VAL-D'OISE	SURVILLIERS	95470	95604
VAL-D'OISE	VEMARS	95470	95641
VAL-D'OISE	BONNEUIL-EN-FRANCE	95500	95088
VAL-D'OISE	GONESSE	95500	95277
VAL-D'OISE	LE THILLAY	95500	95612
VAL-D'OISE	VAUDHERLAND	95500	95633
VAL-D'OISE	ATTAINVILLE	95570	95028
VAL-D'OISE	MARLY-LA-VILLE	95670	95371
VAL-D'OISE	ROISSY-EN-FRANCE	95700	95527
VAL-D'OISE	BOUQUEVAL	95720	95094
VAL-D'OISE	LE MESNIL-AUBRY	95720	95395
VAL-D'OISE	LE PLESSIS-GASSOT	95720	95492
VAL-D'OISE	VILLIERS-LE-SEC	95720	95682
VAL-D'OISE	JAGNY-SOUS-BOIS	95850	95316
VAL-D'OISE	MAREIL-EN-FRANCE	95850	95365

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00003

Décision n°DOS-2026 2336 du Directeur général
de l'ARS Île-de-France relative à la demande de
l'IRC dialyse à domicile par hémodialyse Clinique
des Martinets du 21 septembre 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2336

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment les articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants et en particulier les articles D.6121-10, R.6122-37 et D.6122-38 ; les articles R.6123-54 à R.6123-68, D.6124-64 à D.6124-90 relatifs à l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2002-1197 du 23 septembre 2002 relatif à l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale et modifiant le Code de la santé publique ;
- VU** le décret n°2023-1057 du 17 novembre 2023 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Répertoire national de l'offre et des ressources en santé et accompagnement social et médico-social » ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n° 2026-243 du 1^{er} avril 2026 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- VU** le décret n° 2026-244 du 1^{er} avril 2026 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale ;
- VU** l'arrêté du 25 septembre 2003, modifié, relatif aux conventions de coopération entre les établissements de santé exerçant l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 avril 2005 relatif aux locaux, matériels techniques et dispositifs médicaux dans les établissements de santé exerçant l'activité « traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale » ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2023 relatif au Répertoire national de l'offre et des ressources en santé et accompagnement social et médico-social (ROR), en particulier son article 3 ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;

- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3980 du 2 octobre 2025 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour le dernier trimestre 2025 et le premier quadrimestre 2026 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/5293 du 19 décembre 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique pour la mention dialyse à domicile et l'activité médicale à la procréation en région Île-de-France ;
- VU** la circulaire DHOS/SDO n°2003-228 du 15 mai 2003 relative à l'application des décrets n°2002-1197 et 2002-1198 du 23 septembre 2002 ;
- VU** la circulaire DHOS/O1 n°2005-205 du 25 avril 2005 relative aux locaux, matériels techniques et dispositifs médicaux dans les établissements de santé exerçant l'activité « traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale » ;
- VU** la demande présentée par la SA Clinique des Martinets (n°Finess EJ : 920001005), dont le siège social est situé 97 avenue Albert Premier, 92500 Rueil-Malmaison, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra-rénale (IRC), dans le cadre de la dialyse à domicile par hémodialyse sur le site de la Clinique les Martinets (n°Finess ET : 920300837), 97 avenue Albert Premier 92500 Rueil-Malmaison ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 25 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la demande susvisée ;

CONSIDÉRANT que les objectifs qualitatifs du Schéma régional de santé du Projet régional de santé 2023-2028 (SRS-PRS) dans sa partie relative à l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale prévoient de :

- améliorer l'organisation de la prévention, du dépistage, de l'accès aux soins et de la qualité de la prise en charge des malades atteints de maladies rénales chroniques (MRC), notamment aux stades 4 et 5 de la maladie ;
- augmenter le recours à la greffe préemptive et non préemptive ;
- poursuivre la diversification territoriale de l'offre en favorisant le recours à la dialyse autonome afin d'améliorer la qualité de vie des patients et d'augmenter la qualité de la dialyse, en tenant compte de la transition épidémiologique d'une patientèle plus âgée et présentant davantage de comorbidités ;
- améliorer la prise en charge de la fin de vie par le renforcement des liens avec les soins palliatifs du territoire ;
- concevoir et déployer une approche populationnelle du parcours de santé en développant un ancrage territorial de l'offre ;
- permettre l'accès à l'expertise néphrologique par le développement de la téléconsultation et de la téléexpertise ou en s'intégrant à une équipe de soins spécialisés de néphrologie ;
- intégrer l'ensemble des outils numériques et de télésanté dans les parcours de soins afin de favoriser le partage et la téléexpertise ;
- disposer de ressources humaines médicales et paramédicales en nombre suffisant pour garantir la sécurité des soins en développant notamment, la délégation de tâches par le recrutement d'infirmiers en pratique avancée (IPA) ;

que plus spécifiquement, dans le cadre de la déclinaison territoriale desdits objectifs, le Schéma régional de santé précise les évolutions souhaitables dans certains territoires de la région ; que dans le département des Hauts-de-Seine comme dans ceux se situant en petite couronne, il importe de réguler l'offre en centre et de renforcer l'offre de dialyse autonome en suscitant une dynamique régionale des professionnels de santé pour augmenter le recours à la dialyse autonome ;

CONSIDÉRANT

que la demande est compatible avec le bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins arrêté le 19 décembre 2025 ; que le PRS3 ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité d'hémodialyse à domicile par territoire de santé ;

qu'il est considéré que toute structure réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité d'hémodialyse à domicile et solliciter l'autorisation de cette modalité de prise en charge ;

CONSIDÉRANT

que la demande est présentée par la Clinique les Martinets, établissement privé à but lucratif appartenant au groupe Ramsay Santé, disposant d'une offre de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique par hémodialyse en Centre, en unité de dialyse médicalisée (UDM) et en unité d'autodialyse assistée (UAD) ;

que ladite demande vise à renforcer l'offre de soins de l'établissement par le développement d'une activité de dialyse à domicile par hémodialyse, en complément des modalités de prise en charge déjà autorisées ;

qu'ainsi, la Clinique les Martinets sollicite l'autorisation d'exercer l'activité de soins de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de la dialyse à domicile par hémodialyse ; que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement d'une modalité autonome de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de la dialyse à domicile, lorsque l'état de santé, les capacités et le choix du patient le permettent ;

CONSIDÉRANT

que la mise en œuvre de l'activité de dialyse à domicile par hémodialyse est prévue avec une file active initiale de deux patients, assortie d'une montée en charge progressive de l'activité ;

CONSIDÉRANT

que le projet s'appuiera sur trois médecins néphrologues à hauteur de 3 équivalents temps plein (ETP), ainsi que de trois médecins cardiologues et quatre médecins vasculaires ;

que l'équipe paramédicale reposera sur seize infirmiers diplômés d'État (IDE) représentant 14,5 ETP ;

que l'équipe paramédicale est complétée par l'intervention d'une diététicienne et d'une assistante sociale, chacune à hauteur de 0,2 ETP, de cinq aides-soignants représentant 5 ETP, ainsi que d'un technicien spécialisé, à hauteur de 1 ETP, chargé de l'entretien des générateurs d'hémodialyse et des systèmes de traitement de l'eau ;

que les professionnels médicaux et paramédicaux interviennent de manière mutualisée au sein des différentes unités de dialyse de la Clinique ;

CONSIDÉRANT	que le promoteur a mis en place une organisation destinée à assurer la continuité des soins des patients pris en charge en hémodialyse à domicile ; que les patients bénéficient d'un accès à une expertise médicale et infirmière en journée grâce à une organisation d'astreinte des professionnels de santé formalisée par un tableau de garde actualisé régulièrement ; que le promoteur garantit également la continuité de la prise en charge en dehors des périodes d'activité programmée grâce à un dispositif d'assistance technique accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, permettant d'apporter une réponse adaptée aux difficultés susceptibles de survenir lors des séances réalisées au domicile des patients.
CONSIDÉRANT	que pour l'orientation des patients vers une prise en charge en dialyse péritonéale à domicile, l'établissement a conclu des conventions de coopération avec le Centre hospitalier de Saint-Cloud (92) et l'hôpital NOVO site de Pontoise (95) ; que l'établissement assure le repli des patients pris en charge en hémodialyse à domicile soit au sein de son unité de dialyse, dans le cadre d'une prise en charge programmée, soit, lorsque l'état clinique du patient nécessite une hospitalisation en urgence, vers l'Hôpital Foch conformément aux modalités de coopération établies entre les parties ; que la Clinique dispose également d'une convention avec la Clinique du Plateau afin d'assurer le transfert des patients dont l'état de santé nécessite une prise en charge au sein d'un service de gériatrie afin de garantir ainsi la continuité et l'adaptation de leur parcours de soins ;
CONSIDÉRANT	que le promoteur organise sur site la formation des infirmiers, des patients et de leurs aidants, incluant un volet théorique et une formation pratique à l'utilisation des générateurs ;
CONSIDÉRANT	que le promoteur est en mesure d'installer au domicile du patient pris en charge les équipements nécessaires à la réalisation de l'hémodialyse à domicile, comprenant notamment un générateur d'hémodialyse, un système de traitement de l'eau et un osmoseur ; qu'il assurera la fourniture aux patients des médicaments, produits de santé et dispositifs médicaux nécessaires à la réalisation et au suivi de l'hémodialyse à domicile ; qu'il procèdera préalablement à une évaluation du domicile du patient afin de s'assurer de son adéquation à la pratique de l'hémodialyse à domicile dans des conditions garantissant la sécurité, la qualité et le confort de la prise en charge ;
CONSIDÉRANT	que la mise en œuvre de l'activité est prévue en septembre 2026 ;
CONSIDÉRANT	que les conditions techniques de fonctionnement apparaissent globalement satisfaisantes ; qu'il appartient au promoteur de pourvoir les postes vacants d'IDE qu'il a identifiés et de mettre en place une organisation garantissant la sécurité et la continuité des soins, notamment au regard de la mutualisation des effectifs médicaux et infirmiers entre les différentes modalités de prise en charge de l'insuffisance rénale chronique proposées au sein de la Clinique ;
CONSIDÉRANT	que le projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs du schéma régional de santé du Projet régional de santé (PRS3) dans son volet « insuffisance rénale chronique » (IRC) qui préconise une diversification de l'offre de dialyse en favorisant la dialyse autonome ;

CONSIDÉRANT	que conformément aux décrets et arrêté susvisés, le détenteur de l'autorisation se doit de participer au Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) « dialyse », afin d'adresser les patients dans la modalité qui leur convient au plus proche du domicile, de contribuer à la bonne organisation territoriale de l'offre de soins et de donner une visibilité sur le capacitaire par modalité ;
CONSIDÉRANT	que l'ARS souligne l'importance de participer activement au réseau épidémiologie et information en néphrologie (REIN), outil essentiel de suivi épidémiologique, d'évaluation des pratiques et d'amélioration continue de la qualité des prises en charge ;
CONSIDÉRANT	qu'il convient de renforcer la prise en charge globale des patients en insuffisance rénale chronique terminale, notamment par l'amélioration de l'accompagnement en fin de vie et la mise en œuvre effective de soins palliatifs adaptés à leur situation clinique ;
CONSIDÉRANT	que les autorisations de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale détenues par l'établissement avant l'entrée en vigueur des décrets du 1 ^{er} avril 2026 demeurent soumises aux dispositions transitoires prévues par ces textes et que la structure dispose d'un délai d'un an pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires ;
CONSIDÉRANT	que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) d'Ile-de-France, réunis en séance du 25 juin 2026, ont émis un avis favorable à la demande présentée par la Clinique les Martinets ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :	La SA Clinique des Martinets est autorisée à exercer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extrarénale (IRC) dans le cadre de la modalité de dialyse à domicile par hémodialyse sur le site de la Clinique les Martinets (n°Finess ET : 920300837), 97 avenue Albert Premier 92500 Rueil-Malmaison.
ARTICLE 2 :	Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de 3 ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard 4 ans après cette notification. La mise en service de l'activité de soins devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'Agence régionale de santé conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du Code de la santé publique.
ARTICLE 3 :	La durée de validité de la présente autorisation est de 7 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service de l'activité de soins au Directeur général de l'Agence régionale de santé.
ARTICLE 4 :	Le Directeur général de l'Agence régionale de santé pourra décider que sera effectuée une visite de conformité ou de contrôle dans le cadre des articles L.6122-4 ou L.6122-13 du Code de la santé publique.
ARTICLE 5 :	L'activité et la modalité sollicitées dans le cadre de la demande d'autorisation figurent en annexe de la présente décision.

- ARTICLE 6 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 7 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Saint-Denis, 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

**Annexe : Liste des modalités de traitement de l'insuffisance rénale chronique par
épuration extrarénale sollicitées**

SA Clinique des Martinets (n°Finess EJ : 920001005)

Clinique les Martinets (n°Finess ET : 920300837)

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RÉNALE CHRONIQUE PAR ÉPURATION EXTRARÉNALE	Autorisation accordée (OUI/NON)
Dialyse à domicile par hémodialyse	OUI

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00009

Décision n°DOS-2026 2393 portant modification
e la décision n°DOS-2026/602 du Directeur
général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France en date du 30 avril 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2393

Portant modification de la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants, R.6123-139 à R.6123-148, D.6124-194 à D.6124-205 ;
- VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret n°2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n°2025-4 du 3 janvier 2025 modifiant les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de réadaptation en hospitalisation à domicile ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 9 décembre 2022 relatif aux compétences médicales requises en activité d'hospitalisation à domicile de mention réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3563 du 25 juillet 2025 portant modification de l'arrêté n°DOS-2025/390 du 21 janvier 2025 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour les années 2024 et 2025 ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3619 du 12 août 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour les activités de soins de médecine d'urgence, médecine, hospitalisation à domicile, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, activités biologiques de diagnostic prénatal et neurochirurgie ;
- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- VU** la demande présentée par la FONDATION LÉOPOLD BELLAN (n°Finess EJ : 750720609), dont le siège social est situé 64 rue du Rocher 75008 Paris, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité d'hospitalisation à domicile (HAD) :
- Mention « socle » ;
 - Mention « réadaptation » ;
- sur le site de l'HAD LEOPOLD BELLAN (n°Finess ET : 780023545), 1 place Léopold Bellan 78200 Magnanville ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 19 février 2026 ;
- VU** la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 autorisant la FONDATION LÉOPOLD BELLAN à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile dans la mention « socle » sur le site de l'HAD LÉOPOLD BELLAN ;

CONSIDÉRANT que la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est entachée d'une erreur matérielle ;

CONSIDÉRANT que cette erreur matérielle porte sur l'annexe définissant les zones d'intervention autorisées au titre de la mention « socle », en ce qu'elle omet de faire figurer les codes INSEE des communes d'intervention ;

CONSIDÉRANT par conséquent, qu'il convient de procéder à la modification de la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 afin de faire figurer, dans son annexe, les codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la FONDATION LÉOPOLD BELLAN est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre de la mention « socle » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'annexe de la décision n°DOS-2026/602 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est complétée par l'ajout des codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la FONDATION LÉOPOLD BELLAN est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre de la mention « socle ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la décision n°DOS-2026/602 du 30 avril 2026 demeurent inchangées.

- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Annexe

FONDATION LÉOPOLD BELLAND (n°Finess EJ : 750720609)

HAD LÉOPOLD BELLAN (n°Finess ET : 780023545)

Liste des mentions

HOSPITALISATION À DOMICILE	Autorisation accordée/refusée
Mention « socle »	Accordée
Mention « réadaptation »	Refusée

Zone d'intervention autorisée pour la mention « socle »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
YVELINES	DAMMARTIN-EN-SERVE	78111	78192
YVELINES	BOINVILLIERS	78200	78072
YVELINES	BOISSY-MAUVOISIN	78200	78082
YVELINES	BUCHELAY	78200	78118
YVELINES	FAVRIEUX	78200	78231
YVELINES	FLACOURT	78200	78234
YVELINES	FONTENAY-MAUVOISIN	78200	78245
YVELINES	JOUY-MAUVOISIN	78200	78324
YVELINES	MAGNANVILLE	78200	78354
YVELINES	MANTES-LA-JOLIE	78200	78361
YVELINES	MENERVILLE	78200	78385
YVELINES	PERDREAUVILLE	78200	78484
YVELINES	SOINDRES	78200	78597
YVELINES	OINVILLE-SUR-MONTCIENT	78250	78460
YVELINES	BENNECOURT	78270	78057
YVELINES	BLARU	78270	78068
YVELINES	BONNIERES-SUR-SEINE	78270	78089
YVELINES	CHAUFOR-LES-BONNIERES	78270	78147
YVELINES	CRAVENT	78270	78188
YVELINES	GOMMECOURT	78270	78276
YVELINES	NOTRE-DAME-DE-LA-MER	78270	78320
YVELINES	LIMETZ-VILLEZ	78270	78337
YVELINES	LOMMOYE	78270	78344
YVELINES	MERICOURT	78270	78391
YVELINES	MOUSSEAU-SUR-SEINE	78270	78437
YVELINES	ROLLEBOISE	78270	78528
YVELINES	LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	78270	78668
YVELINES	AUBERGENVILLE	78410	78029
YVELINES	LA FALAISE	78410	78230
YVELINES	FLINS-SUR-SEINE	78410	78238
YVELINES	BRUEIL-EN-VEXIN	78440	78113
YVELINES	DROCOURT	78440	78202
YVELINES	FONTENAY-SAINT-PERE	78440	78246
YVELINES	GARGENVILLE	78440	78267
YVELINES	GUITRANCOURT	78440	78296

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
YVELINES	ISSOU	78440	78314
YVELINES	JAMBVILLE	78440	78317
YVELINES	LAINVILLE-EN-VEXIN	78440	78329
YVELINES	MONTALET-LE-BOIS	78440	78416
YVELINES	PORCHEVILLE	78440	78501
YVELINES	SAILLY	78440	78536
YVELINES	FOLLAINVILLE-DENNEMONT	78520	78239
YVELINES	GUERNES	78520	78290
YVELINES	LIMAY	78520	78335
YVELINES	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	78520	78567
YVELINES	GRESSEY	78550	78285
YVELINES	RICHEBOURG	78550	78520
YVELINES	JUMEAUVILLE	78580	78325
YVELINES	EPONE	78680	78217
YVELINES	ROSNY-SUR-SEINE	78710	78531
YVELINES	MANTES-LA-VILLE	78711	78362
YVELINES	ARNOUVILLE-LES-MANTES	78790	78020
YVELINES	COURGENT	78790	78185
YVELINES	FLINS-NEUVE-EGLISE	78790	78237
YVELINES	HARGEVILLE	78790	78300
YVELINES	MONTCHAUVEY	78790	78417
YVELINES	MULCENT	78790	78439
YVELINES	ROSAY	78790	78530
YVELINES	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	78790	78565
YVELINES	SEPTEUIL	78790	78591
YVELINES	TILLY	78790	78618
YVELINES	JUZIERS	78820	78327
YVELINES	FRENEUSE	78840	78255
YVELINES	MOISSON	78840	78410
YVELINES	BEHOUST	78910	78053
YVELINES	BOISSETS	78910	78076
YVELINES	CIVRY-LA-FORET	78910	78163
YVELINES	FLEXANVILLE	78910	78236
YVELINES	ORGERUS	78910	78465
YVELINES	ORVILLIERS	78910	78474
YVELINES	OSMOY	78910	78475
YVELINES	PRUNAY-LE-TEMPLE	78910	78505
YVELINES	TACOIGNIERES	78910	78605
YVELINES	AUFFREVILLE-BRASSEUIL	78930	78031
YVELINES	BOINVILLE-EN-MANTOIS	78930	78070
YVELINES	BREUIL-BOIS-ROBERT	78930	78104
YVELINES	GOUSSONVILLE	78930	78281
YVELINES	GUERVILLE	78930	78291
YVELINES	VERT	78930	78647
YVELINES	VILLETTE	78930	78677
YVELINES	MEZIERES-SUR-SEINE	78970	78402
YVELINES	BREVAL	78980	78107
YVELINES	LONGNES	78980	78346
YVELINES	MONDREVILLE	78980	78413
YVELINES	NEAUPHLETTE	78980	78444
YVELINES	SAINT-ILLIERS-LA-VILLE	78980	78558
YVELINES	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS	78980	78559
YVELINES	LE TERTRE-SAINT-DENIS	78980	78608

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00007

Décision n°DOS-2026/2389 portant modification
de la décision n°DOS-2026/607 du Directeur
général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France en date du 30 avril 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2389

Portant modification de la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants, R.6123-139 à R.6123-148, D.6124-194 à D.6124-205 ;
- VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret n°2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n° 2025-4 du 3 janvier 2025 modifiant les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de réadaptation en hospitalisation à domicile ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 9 décembre 2022 relatif aux compétences médicales requises en activité d'hospitalisation à domicile de mention réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3563 du 25 juillet 2025 portant modification de l'arrêté n°DOS-2025/390 du 21 janvier 2025 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour les années 2024 et 2025 ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3619 du 12 août 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour les activités de soins de médecine d'urgence, médecine, hospitalisation à domicile, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, activités biologiques de diagnostic prénatal et neurochirurgie ;
- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- VU** la demande présentée par la SAS LNA ES (n°Finess EJ : 440052041), dont le siège social est situé 7 boulevard Auguste Priou 44120 Vertou, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité d'hospitalisation à domicile (HAD) :
- mention « socle » ;
 - mention « réadaptation » ;
- sur des zones d'interventions regroupant des communes du département de Seine-et-Marne et du territoire du DAC sud 91 ;
 - rattachée au site de l'HAD Est Francilien 77 (n°Finess ET : 770016475), 1 rue du Pré Meunier 77120 Coulommiers ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 19 février 2026 ;
- VU** la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 autorisant la SAS LNA ES à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile dans les mentions « socle » et « réadaptation » sur le site de l'HAD Est Francilien 77 ;

CONSIDÉRANT que la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est entachée d'une erreur matérielle ;

CONSIDÉRANT que cette erreur matérielle porte sur l'annexe définissant les zones d'intervention autorisées au titre des mentions « socle » et « réadaptation », en ce qu'elle omet de faire figurer les codes INSEE des communes d'intervention ;

CONSIDÉRANT par conséquent, qu'il convient de procéder à la modification de la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 afin de faire figurer, dans son annexe, les codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la SAS LNA ES est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'annexe de la décision n°DOS-2026/607 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est complétée par l'ajout des codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles la SAS LNA ES est autorisée à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre des mentions « socle » et « réadaptation ».

- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de la décision n°DOS-2026/607 du 30 avril 2026 demeurent inchangées.
- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Annexe

LNA ES (n°Finess EJ : 440052041)

HAD Est Francilien 77 (n°Finess ET : 770016475)

Liste des mentions

HOSPITALISATION À DOMICILE	Autorisation accordée/refusée
Mention « socle »	Accordée
Mention « réadaptation »	Accordée

Zone d'intervention autorisée pour la mention « socle »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	91150	91001
ESSONNE	BLANDY	91150	91067
ESSONNE	BOIS-HERPIN	91150	91075
ESSONNE	BOUTERVILLIERS	91150	91098
ESSONNE	BRIERES-LES-SCELLES	91150	91109
ESSONNE	BROUY	91150	91112
ESSONNE	CHAMPMOTTEUX	91150	91137
ESSONNE	ETAMPES	91150	91223
ESSONNE	LA FORET-SAINTE-CROIX	91150	91248
ESSONNE	MAROLLES-EN-BEAUCE	91150	91374
ESSONNE	MESPUITS	91150	91399
ESSONNE	MORIGNY-CHAMPIGNY	91150	91433
ESSONNE	ORMOY-LA-RIVIERE	91150	91469
ESSONNE	PUISELET-LE-MARAIS	91150	91508
ESSONNE	ROINVILLIERS	91150	91526
ESSONNE	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	91180	91552
ESSONNE	MORSANG-SUR-SEINE	91250	91435
ESSONNE	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	91280	91573
ESSONNE	ARPAJON	91290	91021
ESSONNE	LA NORVILLE	91290	91457
ESSONNE	LEUVILLE-SUR-ORGE	91310	91333
ESSONNE	OLLAINVILLE	91340	91461
ESSONNE	GOMETZ-LA-VILLE	91400	91274
ESSONNE	AUTHON-LA-PLAINE	91410	91035
ESSONNE	CHATIGNONVILLE	91410	91145
ESSONNE	CORBREUSE	91410	91175
ESSONNE	DOURDAN	91410	91200
ESSONNE	LA FORET-LE-ROI	91410	91247
ESSONNE	LES GRANGES-LE-ROI	91410	91284
ESSONNE	PLESSIS-SAINT-BENOIST	91410	91495

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	RICHARVILLE	91410	91519
ESSONNE	ROINVILLE	91410	91525
ESSONNE	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	91410	91546
ESSONNE	SAINT-ESCOBILLE	91410	91547
ESSONNE	ANGERVILLIERS	91470	91017
ESSONNE	BOULLAY-LES-TROUX	91470	91093
ESSONNE	FORGES-LES-BAINS	91470	91249
ESSONNE	LIMOURS	91470	91338
ESSONNE	LES MOLIERES	91470	91411
ESSONNE	PECQUEUSE	91470	91482
ESSONNE	COURANCES	91490	91180
ESSONNE	DANNEMOIS	91490	91195
ESSONNE	MILLY-LA-FORET	91490	91405
ESSONNE	MOIGNY-SUR-ECOLE	91490	91408
ESSONNE	ONCY-SUR-ECOLE	91490	91463
ESSONNE	JANVILLE-SUR-JUINE	91510	91318
ESSONNE	LARDY	91510	91330
ESSONNE	EGLY	91520	91207
ESSONNE	SAINT-CHERON	91530	91540
ESSONNE	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	91530	91568
ESSONNE	SERMAISE	91530	91593
ESSONNE	LE VAL-SAINT-GERMAIN	91530	91630
ESSONNE	ECHARCON	91540	91204
ESSONNE	FONTENAY-LE-VICOMTE	91540	91244
ESSONNE	MENNECY	91540	91386
ESSONNE	ORMOY	91540	91468
ESSONNE	AUVERS-SAINT-GEORGES	91580	91038
ESSONNE	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	91580	91148
ESSONNE	ETRECHY	91580	91226
ESSONNE	SOUZY-LA-BRICHE	91580	91602
ESSONNE	VILLECONIN	91580	91662
ESSONNE	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	91580	91671
ESSONNE	BAULNE	91590	91047
ESSONNE	BOISSY-LE-CUTTE	91590	91080
ESSONNE	CERNY	91590	91129
ESSONNE	D'HUISON-LONGUEVILLE	91590	91198
ESSONNE	LA FERTE-ALAIS	91590	91232
ESSONNE	GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	91590	91293
ESSONNE	MONDEVILLE	91590	91412
ESSONNE	ORVEAU	91590	91473
ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	91610	91045
ESSONNE	AVRAINVILLE	91630	91041
ESSONNE	CHEPTAINVILLE	91630	91156
ESSONNE	GUIBEVILLE	91630	91292
ESSONNE	LEUDEVILLE	91630	91332
ESSONNE	MAROLLES-EN-HUREPOIX	91630	91376
ESSONNE	BRIIS-SOUS-FORGES	91640	91111
ESSONNE	FONTENAY-LES-BRIIS	91640	91243
ESSONNE	JANVRY	91640	91319
ESSONNE	VAUGRIGNEUSE	91640	91634
ESSONNE	BREUILLET	91650	91105
ESSONNE	BREUX-JOUY	91650	91106

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	SAINT-YON	91650	91581
ESSONNE	LE MEREVILLOIS	91660	91390
ESSONNE	ANGERVILLE	91670	91016
ESSONNE	BRUYERES-LE-CHATEL	91680	91115
ESSONNE	COURSON-MONTELOUP	91680	91186
ESSONNE	ARRANCOURT	91690	91022
ESSONNE	BOISSY-LA-RIVIERE	91690	91079
ESSONNE	FONTAINE-LA-RIVIERE	91690	91240
ESSONNE	GUILLERVAL	91690	91294
ESSONNE	SACLAS	91690	91533
ESSONNE	SAINT-CYR-LA-RIVIERE	91690	91544
ESSONNE	VERT-LE-PETIT	91710	91649
ESSONNE	BOIGNEVILLE	91720	91069
ESSONNE	BUNO-BONNEVAUX	91720	91121
ESSONNE	COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE	91720	91184
ESSONNE	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	91720	91273
ESSONNE	MAISSE	91720	91359
ESSONNE	PRUNAY-SUR-ESSONNE	91720	91507
ESSONNE	VALPUISEAUX	91720	91629
ESSONNE	CHAMARANDE	91730	91132
ESSONNE	MAUCHAMPS	91730	91378
ESSONNE	TORFOU	91730	91619
ESSONNE	CHALOU-MOULINEUX	91740	91131
ESSONNE	PUSSAY	91740	91511
ESSONNE	CONGERVILLE-THIONVILLE	91740	91613
ESSONNE	CHAMPCUEIL	91750	91135
ESSONNE	CHEVANNES	91750	91159
ESSONNE	NAINVILLE-LES-ROCHES	91750	91441
ESSONNE	ITTEVILLE	91760	91315
ESSONNE	SAINT-VRAIN	91770	91579
ESSONNE	CHALO-SAINT-MARS	91780	91130
ESSONNE	MEROBERT	91780	91393
ESSONNE	SAINT-HILAIRE	91780	91556
ESSONNE	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	91790	91085
ESSONNE	VERT-LE-GRAND	91810	91648
ESSONNE	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	91820	91099
ESSONNE	VAYRES-SUR-ESSONNE	91820	91639
ESSONNE	AUVERNAUX	91830	91037
ESSONNE	LE COUDRAY-MONTCEAUX	91830	91179
ESSONNE	SOISY-SUR-ECOLE	91840	91599
ESSONNE	BOURAY-SUR-JUINE	91850	91095
ESSONNE	BOISSY-LE-SEC	91870	91081
ESSONNE	BOUVILLE	91880	91100
ESSONNE	VIDELLES	91890	91654
ESSONNE	SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES	91910	91578
ESSONNE	MONNERVILLE	91930	91414
ESSONNE	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	91940	91560
SEINE-ET-MARNE	MEAUX	77100	77284
SEINE-ET-MARNE	NANTEUIL-LES-MEAUX	77100	77330
SEINE-ET-MARNE	SOIGNOLLES-EN-BRIE	77111	77455
SEINE-ET-MARNE	SOLERS	77111	77457
SEINE-ET-MARNE	BLANDY	77115	77034

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	SIVRY-COURTRY	77115	77453
SEINE-ET-MARNE	AMILLIS	77120	77002
SEINE-ET-MARNE	AULNOY	77120	77013
SEINE-ET-MARNE	CHAILLY-EN-BRIE	77120	77070
SEINE-ET-MARNE	COULOMMIERS	77120	77131
SEINE-ET-MARNE	GIREMOUTIERS	77120	77206
SEINE-ET-MARNE	MAROLLES-EN-BRIE	77120	77278
SEINE-ET-MARNE	MAUPERTHUIS	77120	77281
SEINE-ET-MARNE	MOUROUX	77120	77320
SEINE-ET-MARNE	BEAUTHEIL-SAINTS	77120	77433
SEINE-ET-MARNE	LIEUSAIN	77127	77251
SEINE-ET-MARNE	PEZARCHES	77131	77360
SEINE-ET-MARNE	TOUQUIN	77131	77469
SEINE-ET-MARNE	PONTCARRE	77135	77374
SEINE-ET-MARNE	LUZANCY	77138	77265
SEINE-ET-MARNE	DOUY-LA-RAMEE	77139	77163
SEINE-ET-MARNE	ETREPILLY	77139	77173
SEINE-ET-MARNE	MARCILLY	77139	77274
SEINE-ET-MARNE	PUISIEUX	77139	77380
SEINE-ET-MARNE	VINCY-MANOEUVRE	77139	77526
SEINE-ET-MARNE	VAUDOY-EN-BRIE	77141	77486
SEINE-ET-MARNE	MAY-EN-MULTIEN	77145	77283
SEINE-ET-MARNE	FEROLLES-ATTILLY	77150	77180
SEINE-ET-MARNE	LESIGNY	77150	77249
SEINE-ET-MARNE	MONTCEAUX-LES-PROVINS	77151	77301
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	77160	77090
SEINE-ET-MARNE	CHENOISE-CUCHARMOY	77160	77109
SEINE-ET-MARNE	MORTERY	77160	77319
SEINE-ET-MARNE	ROUILLY	77160	77391
SEINE-ET-MARNE	SAINT-HILLIERS	77160	77414
SEINE-ET-MARNE	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	77163	77154
SEINE-ET-MARNE	MORTCERF	77163	77318
SEINE-ET-MARNE	TIGEAUX	77163	77466
SEINE-ET-MARNE	FERRIERES-EN-BRIE	77164	77181
SEINE-ET-MARNE	EVRY-GREGY-SUR-YERRE	77166	77175
SEINE-ET-MARNE	GRISY-SUISNES	77166	77217
SEINE-ET-MARNE	BOISSY-LE-CHATEL	77169	77042
SEINE-ET-MARNE	CHAUFFRY	77169	77106
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	77169	77411
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SIMEON	77169	77436
SEINE-ET-MARNE	BRIE-COMTE-ROBERT	77170	77053
SEINE-ET-MARNE	COUBERT	77170	77127
SEINE-ET-MARNE	SERVON	77170	77450
SEINE-ET-MARNE	CHEVRY-COSSIGNY	77173	77114
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-LE-COMTE	77174	77508
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	77174	77510
SEINE-ET-MARNE	SAVIGNY-LE-TEMPLE	77176	77445
SEINE-ET-MARNE	FAVIERES	77220	77177
SEINE-ET-MARNE	GRETZ-ARMAINVILLIERS	77220	77215
SEINE-ET-MARNE	LIVERDY-EN-BRIE	77220	77254
SEINE-ET-MARNE	PRESLES-EN-BRIE	77220	77377
SEINE-ET-MARNE	TOURNAN-EN-BRIE	77220	77470
SEINE-ET-MARNE	CHAMIGNY	77260	77078

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	77260	77183
SEINE-ET-MARNE	REUIL-EN-BRIE	77260	77388
SEINE-ET-MARNE	SAINTE-AULDE	77260	77401
SEINE-ET-MARNE	SAMMERON	77260	77440
SEINE-ET-MARNE	SEPT-SORTS	77260	77448
SEINE-ET-MARNE	USSY-SUR-MARNE	77260	77478
SEINE-ET-MARNE	BETON-BAZOUCHES	77320	77032
SEINE-ET-MARNE	CERNEUX	77320	77066
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-MOUTILS	77320	77093
SEINE-ET-MARNE	CHARTRONGES	77320	77097
SEINE-ET-MARNE	CHEVRU	77320	77113
SEINE-ET-MARNE	CHOISY-EN-BRIE	77320	77116
SEINE-ET-MARNE	DAGNY	77320	77151
SEINE-ET-MARNE	LA FERTE-GAUCHER	77320	77182
SEINE-ET-MARNE	FRETOY	77320	77197
SEINE-ET-MARNE	JOUY-SUR-MORIN	77320	77240
SEINE-ET-MARNE	LESCHEROLLES	77320	77247
SEINE-ET-MARNE	LEUDON-EN-BRIE	77320	77250
SEINE-ET-MARNE	MEILLERAY	77320	77287
SEINE-ET-MARNE	MONTDAUPHIN	77320	77303
SEINE-ET-MARNE	MONTENILS	77320	77304
SEINE-ET-MARNE	MONTOLIVET	77320	77314
SEINE-ET-MARNE	SAINT-BARTHELEMY	77320	77402
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	77320	77421
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	77320	77423
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	77320	77424
SEINE-ET-MARNE	SAINT-REMY-LA-VANNE	77320	77432
SEINE-ET-MARNE	SANCY-LES-PROVINS	77320	77444
SEINE-ET-MARNE	OZOIR-LA-FERRIERE	77330	77350
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-RABLAIS	77370	77089
SEINE-ET-MARNE	CHATEAUBLEAU	77370	77098
SEINE-ET-MARNE	CLOS-FONTAINE	77370	77119
SEINE-ET-MARNE	LA CROIX-EN-BRIE	77370	77147
SEINE-ET-MARNE	FONTAINS	77370	77190
SEINE-ET-MARNE	FONTENAILLES	77370	77191
SEINE-ET-MARNE	GASTINS	77370	77201
SEINE-ET-MARNE	MAISON-ROUGE	77370	77272
SEINE-ET-MARNE	NANGIS	77370	77327
SEINE-ET-MARNE	RAMPILLON	77370	77383
SEINE-ET-MARNE	SAINT-JUST-EN-BRIE	77370	77416
SEINE-ET-MARNE	VANVILLE	77370	77481
SEINE-ET-MARNE	VIEUX-CHAMPAGNE	77370	77496
SEINE-ET-MARNE	COMBS-LA-VILLE	77380	77122
SEINE-ET-MARNE	ANDREZEL	77390	77004
SEINE-ET-MARNE	ARGENTIERES	77390	77007
SEINE-ET-MARNE	BEAUVOIR	77390	77029
SEINE-ET-MARNE	CHAMPDEUIL	77390	77081
SEINE-ET-MARNE	CHAUMES-EN-BRIE	77390	77107
SEINE-ET-MARNE	COURQUETAINE	77390	77136
SEINE-ET-MARNE	COURTOMER	77390	77138
SEINE-ET-MARNE	CRISENOY	77390	77145
SEINE-ET-MARNE	FOUJU	77390	77195
SEINE-ET-MARNE	GUIGNES	77390	77222

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	OZOUER-LE-VOULGIS	77390	77352
SEINE-ET-MARNE	VERNEUIL-L'ETANG	77390	77493
SEINE-ET-MARNE	YEBLES	77390	77534
SEINE-ET-MARNE	ARMENTIERES-EN-BRIE	77440	77008
SEINE-ET-MARNE	COCHEREL	77440	77120
SEINE-ET-MARNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE	77440	77126
SEINE-ET-MARNE	DHUISY	77440	77157
SEINE-ET-MARNE	ISLES-LES-MELDEUSES	77440	77231
SEINE-ET-MARNE	JAIGNES	77440	77235
SEINE-ET-MARNE	LIZY-SUR-OURCQ	77440	77257
SEINE-ET-MARNE	MARY-SUR-MARNE	77440	77280
SEINE-ET-MARNE	OCQUERRE	77440	77343
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-PLACY	77440	77367
SEINE-ET-MARNE	TANCROU	77440	77460
SEINE-ET-MARNE	TROCZY-EN-MULTIEN	77440	77476
SEINE-ET-MARNE	VENDREST	77440	77490
SEINE-ET-MARNE	BOUTIGNY	77470	77049
SEINE-ET-MARNE	FUBLAINES	77470	77199
SEINE-ET-MARNE	MONTCEAUX-LES-MEAUX	77470	77300
SEINE-ET-MARNE	POINCY	77470	77369
SEINE-ET-MARNE	SAINT-FIACRE	77470	77408
SEINE-ET-MARNE	TRILPORT	77470	77475
SEINE-ET-MARNE	VILLEMAREUIL	77470	77505
SEINE-ET-MARNE	BELLOT	77510	77030
SEINE-ET-MARNE	DOUE	77510	77162
SEINE-ET-MARNE	HONDEVILLIERS	77510	77228
SEINE-ET-MARNE	REBAIS	77510	77385
SEINE-ET-MARNE	SABLONNIERES	77510	77398
SEINE-ET-MARNE	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	77510	77406
SEINE-ET-MARNE	SAINT-LEGER	77510	77417
SEINE-ET-MARNE	LA TRETOIRE	77510	77472
SEINE-ET-MARNE	VERDELLOT	77510	77492
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	77510	77512
SEINE-ET-MARNE	LA CELLE-SUR-MORIN	77515	77063
SEINE-ET-MARNE	FAREMOUTIERS	77515	77176
SEINE-ET-MARNE	HAUTEFEUILLE	77515	77224
SEINE-ET-MARNE	POMMEUSE	77515	77371
SEINE-ET-MARNE	SAINT-AUGUSTIN	77515	77400
SEINE-ET-MARNE	BERNAY-VILBERT	77540	77031
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-IGER	77540	77087
SEINE-ET-MARNE	COURPALAY	77540	77135
SEINE-ET-MARNE	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	77540	77264
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	77540	77365
SEINE-ET-MARNE	ROZAY-EN-BRIE	77540	77393
SEINE-ET-MARNE	VOINSLES	77540	77527
SEINE-ET-MARNE	LIMOGES-FOURCHES	77550	77252
SEINE-ET-MARNE	LISSY	77550	77253
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	77550	77296
SEINE-ET-MARNE	REAU	77550	77384
SEINE-ET-MARNE	AUGERS-EN-BRIE	77560	77012
SEINE-ET-MARNE	CHAMPCENEST	77560	77080
SEINE-ET-MARNE	COURCHAMP	77560	77134
SEINE-ET-MARNE	COURTACON	77560	77137

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	LES MARETS	77560	77275
SEINE-ET-MARNE	RUPEREUX	77560	77396
SEINE-ET-MARNE	VOULTON	77560	77530
SEINE-ET-MARNE	BOULEURS	77580	77047
SEINE-ET-MARNE	COULOMMES	77580	77130
SEINE-ET-MARNE	COUTEVROULT	77580	77141
SEINE-ET-MARNE	CRECY-LA-CHAPELLE	77580	77142
SEINE-ET-MARNE	GUERARD	77580	77219
SEINE-ET-MARNE	LA HAUTE-MAISON	77580	77225
SEINE-ET-MARNE	MAISONCELLES-EN-BRIE	77580	77270
SEINE-ET-MARNE	PIERRE-LEVEE	77580	77361
SEINE-ET-MARNE	SANCY	77580	77443
SEINE-ET-MARNE	VAUCOURTOIS	77580	77484
SEINE-ET-MARNE	VOULANGIS	77580	77529
SEINE-ET-MARNE	LES CHAPELLES-BOURBON	77610	77091
SEINE-ET-MARNE	CHATRES	77610	77104
SEINE-ET-MARNE	CREVECOEUR EN BRIE	77610	77144
SEINE-ET-MARNE	FONTENAY-TRESIGNY	77610	77192
SEINE-ET-MARNE	LA HOUSSAYE-EN-BRIE	77610	77229
SEINE-ET-MARNE	MARLES-EN-BRIE	77610	77277
SEINE-ET-MARNE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	77610	77336
SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	77640	77238
SEINE-ET-MARNE	SIGNY-SIGNETS	77640	77451
SEINE-ET-MARNE	CHANGIS-SUR-MARNE	77660	77084
SEINE-ET-MARNE	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	77660	77415
SEINE-ET-MARNE	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	77720	77010
SEINE-ET-MARNE	BOMBON	77720	77044
SEINE-ET-MARNE	BREAU	77720	77052
SEINE-ET-MARNE	CHAMPEAUX	77720	77082
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-GAUTHIER	77720	77086
SEINE-ET-MARNE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	77720	77211
SEINE-ET-MARNE	MORMANT	77720	77317
SEINE-ET-MARNE	QUIERS	77720	77381
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MERY	77720	77426
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-EN-BRIE	77720	77428
SEINE-ET-MARNE	CITRY	77730	77117
SEINE-ET-MARNE	MERY-SUR-MARNE	77730	77290
SEINE-ET-MARNE	NANTEUIL-SUR-MARNE	77730	77331
SEINE-ET-MARNE	SAACY-SUR-MARNE	77730	77397
SEINE-ET-MARNE	BASSEVELLE	77750	77024
SEINE-ET-MARNE	BOITRON	77750	77043
SEINE-ET-MARNE	BUSSIÈRES	77750	77057
SEINE-ET-MARNE	ORLY-SUR-MORIN	77750	77345
SEINE-ET-MARNE	SAINT-CYR-SUR-MORIN	77750	77405
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	77750	77429
SEINE-ET-MARNE	LE CHATELET-EN-BRIE	77820	77100
SEINE-ET-MARNE	CHATILLON-LA-BORDE	77820	77103
SEINE-ET-MARNE	LES ECRENNES	77820	77165
SEINE-ET-MARNE	COULOMBS-EN-VALOIS	77840	77129
SEINE-ET-MARNE	CROUY-SUR-OURCQ	77840	77148
SEINE-ET-MARNE	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	77840	77204

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	GERMIGNY-L'EVEQUE	77910	77203
SEINE-ET-MARNE	MOISENAY	77950	77295
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	77950	77306
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-LAXIS	77950	77410
SEINE-ET-MARNE	BANNOST-VILLEGAGNON	77970	77020
SEINE-ET-MARNE	BEZALLES	77970	77033
SEINE-ET-MARNE	BOISDON	77970	77036
SEINE-ET-MARNE	JOUY-LE-CHATEL	77970	77239
SEINE-ET-MARNE	PECY	77970	77357

Zone d'intervention autorisée pour la mention « réadaptation »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	ABBEVILLE-LA-RIVIERE	91150	91001
ESSONNE	BLANDY	91150	91067
ESSONNE	BOIS-HERPIN	91150	91075
ESSONNE	BOUTERVILLIERS	91150	91098
ESSONNE	BRIERES-LES-SELLES	91150	91109
ESSONNE	BROUY	91150	91112
ESSONNE	CHAMPMOTTEUX	91150	91137
ESSONNE	ETAMPES	91150	91223
ESSONNE	LA FORET-SAINTE-CROIX	91150	91248
ESSONNE	MAROLLES-EN-BEAUCE	91150	91374
ESSONNE	MESPUITS	91150	91399
ESSONNE	MORIGNY-CHAMPIGNY	91150	91433
ESSONNE	ORMOY-LA-RIVIERE	91150	91469
ESSONNE	PUISELET-LE-MARAIS	91150	91508
ESSONNE	ROINVILLIERS	91150	91526
ESSONNE	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	91180	91552
ESSONNE	MORSANG-SUR-SEINE	91250	91435
ESSONNE	ARPAJON	91290	91021
ESSONNE	LA NORVILLE	91290	91457
ESSONNE	LEUVILLE-SUR-ORGE	91310	91333
ESSONNE	OLLAINVILLE	91340	91461
ESSONNE	GOMETZ-LA-VILLE	91400	91274
ESSONNE	AUTHON-LA-PLAINE	91410	91035
ESSONNE	CHATIGNONVILLE	91410	91145
ESSONNE	CORBREUSE	91410	91175
ESSONNE	DOURDAN	91410	91200
ESSONNE	LA FORET-LE-ROI	91410	91247
ESSONNE	LES GRANGES-LE-ROI	91410	91284
ESSONNE	PLESSIS-SAINT-BENOIST	91410	91495
ESSONNE	RICHARVILLE	91410	91519
ESSONNE	ROINVILLE	91410	91525
ESSONNE	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	91410	91546
ESSONNE	SAINT-ESCOBILLE	91410	91547
ESSONNE	ANGERVILLIERS	91470	91017
ESSONNE	BOULLAY-LES-TROUX	91470	91093
ESSONNE	FORGES-LES-BAINS	91470	91249
ESSONNE	LIMOURS	91470	91338
ESSONNE	LES MOLIERES	91470	91411
ESSONNE	PECQUEUSE	91470	91482

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	COURANCES	91490	91180
ESSONNE	DANNEMOIS	91490	91195
ESSONNE	MILLY-LA-FORET	91490	91405
ESSONNE	MOIGNY-SUR-ECOLE	91490	91408
ESSONNE	ONCY-SUR-ECOLE	91490	91463
ESSONNE	JANVILLE-SUR-JUINE	91510	91318
ESSONNE	LARDY	91510	91330
ESSONNE	EGLY	91520	91207
ESSONNE	SAINT-CHERON	91530	91540
ESSONNE	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	91530	91568
ESSONNE	SERMAISE	91530	91593
ESSONNE	LE VAL-SAINT-GERMAIN	91530	91630
ESSONNE	ECHARCON	91540	91204
ESSONNE	FONTENAY-LE-VICOMTE	91540	91244
ESSONNE	MENNECY	91540	91386
ESSONNE	ORMOY	91540	91468
ESSONNE	AUVERS-SAINT-GEORGES	91580	91038
ESSONNE	CHAUFFOUR-LES-ETRECHY	91580	91148
ESSONNE	ETRECHY	91580	91226
ESSONNE	SOUZY-LA-BRICHE	91580	91602
ESSONNE	VILLECONIN	91580	91662
ESSONNE	VILLENEUVE-SUR-AUVERS	91580	91671
ESSONNE	BAULNE	91590	91047
ESSONNE	BOISSY-LE-CUTTE	91590	91080
ESSONNE	CERNY	91590	91129
ESSONNE	D'HUISON-LONGUEVILLE	91590	91198
ESSONNE	LA FERTE-ALAIS	91590	91232
ESSONNE	GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	91590	91293
ESSONNE	MONDEVILLE	91590	91412
ESSONNE	ORVEAU	91590	91473
ESSONNE	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	91610	91045
ESSONNE	AVRAINVILLE	91630	91041
ESSONNE	CHEPTAINVILLE	91630	91156
ESSONNE	GUIBEVILLE	91630	91292
ESSONNE	LEUDEVILLE	91630	91332
ESSONNE	MAROLLES-EN-HUREPOIX	91630	91376
ESSONNE	BRIIS-SOUS-FORGES	91640	91111
ESSONNE	FONTENAY-LES-BRIIS	91640	91243
ESSONNE	JANVRY	91640	91319
ESSONNE	VAUGRIGNEUSE	91640	91634
ESSONNE	BREUILLET	91650	91105
ESSONNE	BREUX-JOUY	91650	91106
ESSONNE	SAINT-YON	91650	91581
ESSONNE	LE MEREVILLOIS	91660	91390
ESSONNE	ANGERVILLE	91670	91016
ESSONNE	BRUYERES-LE-CHATEL	91680	91115
ESSONNE	COURSON-MONTELOUP	91680	91186
ESSONNE	ARRANCOURT	91690	91022
ESSONNE	BOISSY-LA-RIVIERE	91690	91079
ESSONNE	FONTAINE-LA-RIVIERE	91690	91240
ESSONNE	GUILLERVAL	91690	91294
ESSONNE	SACLAS	91690	91533

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
ESSONNE	SAINT-CYR-LA-RIVIERE	91690	91544
ESSONNE	VERT-LE-PETIT	91710	91649
ESSONNE	BOIGNEVILLE	91720	91069
ESSONNE	BUNO-BONNEVAUX	91720	91121
ESSONNE	COURDIMANCHE-SUR-ESSONNE	91720	91184
ESSONNE	GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	91720	91273
ESSONNE	MAISSE	91720	91359
ESSONNE	PRUNAY-SUR-ESSONNE	91720	91507
ESSONNE	VALPUISEAUX	91720	91629
ESSONNE	CHAMARANDE	91730	91132
ESSONNE	MAUCHAMPS	91730	91378
ESSONNE	TORFOU	91730	91619
ESSONNE	CHALOU-MOULINEUX	91740	91131
ESSONNE	PUSSAY	91740	91511
ESSONNE	CONGERVILLE-THIONVILLE	91740	91613
ESSONNE	CHAMPCUEIL	91750	91135
ESSONNE	CHEVANNES	91750	91159
ESSONNE	NAINVILLE-LES-ROCHES	91750	91441
ESSONNE	ITTEVILLE	91760	91315
ESSONNE	SAINT-VRAIN	91770	91579
ESSONNE	CHALO-SAINT-MARS	91780	91130
ESSONNE	MEROBERT	91780	91393
ESSONNE	SAINT-HILAIRE	91780	91556
ESSONNE	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	91790	91085
ESSONNE	VERT-LE-GRAND	91810	91648
ESSONNE	BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	91820	91099
ESSONNE	VAYRES-SUR-ESSONNE	91820	91639
ESSONNE	AUVERNAUX	91830	91037
ESSONNE	LE COUDRAY-MONTCEAUX	91830	91179
ESSONNE	SOISY-SUR-ECOLE	91840	91599
ESSONNE	BOURAY-SUR-JUINE	91850	91095
ESSONNE	BOISSY-LE-SEC	91870	91081
ESSONNE	BOUVILLE	91880	91100
ESSONNE	VIDELLES	91890	91654
ESSONNE	SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES	91910	91578
ESSONNE	MONNERVILLE	91930	91414
ESSONNE	SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	91940	91560
SEINE-ET-MARNE	MEAUX	77100	77284
SEINE-ET-MARNE	NANTEUIL-LES-MEAUX	77100	77330
SEINE-ET-MARNE	SOIGNOLLES-EN-BRIE	77111	77455
SEINE-ET-MARNE	SOLERS	77111	77457
SEINE-ET-MARNE	BLANDY	77115	77034
SEINE-ET-MARNE	SIVRY-COURTRY	77115	77453
SEINE-ET-MARNE	AMILLIS	77120	77002
SEINE-ET-MARNE	AULNOY	77120	77013
SEINE-ET-MARNE	CHAILLY-EN-BRIE	77120	77070
SEINE-ET-MARNE	COULOMMIERS	77120	77131
SEINE-ET-MARNE	GIREMOUTIERS	77120	77206
SEINE-ET-MARNE	MAROLLES-EN-BRIE	77120	77278
SEINE-ET-MARNE	MAUPERTHUIS	77120	77281
SEINE-ET-MARNE	MOUROUX	77120	77320
SEINE-ET-MARNE	BEAUTHEIL-SAINTS	77120	77433

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	LIEUSANT	77127	77251
SEINE-ET-MARNE	PEZARCHES	77131	77360
SEINE-ET-MARNE	TOUQUIN	77131	77469
SEINE-ET-MARNE	PONTCARRE	77135	77374
SEINE-ET-MARNE	LUZANCY	77138	77265
SEINE-ET-MARNE	DOUY-LA-RAMEE	77139	77163
SEINE-ET-MARNE	ETREPILLY	77139	77173
SEINE-ET-MARNE	MARCILLY	77139	77274
SEINE-ET-MARNE	PUISIEUX	77139	77380
SEINE-ET-MARNE	VINCY-MANOEUVRE	77139	77526
SEINE-ET-MARNE	VAUDOY-EN-BRIE	77141	77486
SEINE-ET-MARNE	MAY-EN-MULTIEN	77145	77283
SEINE-ET-MARNE	FEROLLES-ATTILLY	77150	77180
SEINE-ET-MARNE	LESIGNY	77150	77249
SEINE-ET-MARNE	MONTCEAUX-LES-PROVINS	77151	77301
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	77160	77090
SEINE-ET-MARNE	CHENOISE-CUCHARMOY	77160	77109
SEINE-ET-MARNE	MORTERY	77160	77319
SEINE-ET-MARNE	ROUILLY	77160	77391
SEINE-ET-MARNE	SAINT-HILLIERS	77160	77414
SEINE-ET-MARNE	DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	77163	77154
SEINE-ET-MARNE	MORTCERF	77163	77318
SEINE-ET-MARNE	TIGEAUX	77163	77466
SEINE-ET-MARNE	FERRIERES-EN-BRIE	77164	77181
SEINE-ET-MARNE	EVRY-GREGY-SUR-YERRE	77166	77175
SEINE-ET-MARNE	GRISY-SUISNES	77166	77217
SEINE-ET-MARNE	BOISSY-LE-CHATEL	77169	77042
SEINE-ET-MARNE	CHAUFFRY	77169	77106
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	77169	77411
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SIMEON	77169	77436
SEINE-ET-MARNE	BRIE-COMTE-ROBERT	77170	77053
SEINE-ET-MARNE	COUBERT	77170	77127
SEINE-ET-MARNE	SERVON	77170	77450
SEINE-ET-MARNE	CHEVRY-COSSIGNY	77173	77114
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-LE-COMTE	77174	77508
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	77174	77510
SEINE-ET-MARNE	SAVIGNY-LE-TEMPLE	77176	77445
SEINE-ET-MARNE	FAVIERES	77220	77177
SEINE-ET-MARNE	GRETZ-ARMAINVILLIERS	77220	77215
SEINE-ET-MARNE	LIVERDY-EN-BRIE	77220	77254
SEINE-ET-MARNE	PRESLES-EN-BRIE	77220	77377
SEINE-ET-MARNE	TOURNAN-EN-BRIE	77220	77470
SEINE-ET-MARNE	CHAMIGNY	77260	77078
SEINE-ET-MARNE	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	77260	77183
SEINE-ET-MARNE	REUIL-EN-BRIE	77260	77388
SEINE-ET-MARNE	SAINTE-AULDE	77260	77401
SEINE-ET-MARNE	SAMMERON	77260	77440
SEINE-ET-MARNE	SEPT-SORTS	77260	77448
SEINE-ET-MARNE	USSY-SUR-MARNE	77260	77478
SEINE-ET-MARNE	BETON-BAZOUCHES	77320	77032
SEINE-ET-MARNE	CERNEUX	77320	77066
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-MOUTILS	77320	77093
SEINE-ET-MARNE	CHARTRONGES	77320	77097

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	CHEVRU	77320	77113
SEINE-ET-MARNE	CHOISY-EN-BRIE	77320	77116
SEINE-ET-MARNE	DAGNY	77320	77151
SEINE-ET-MARNE	LA FERTE-GAUCHER	77320	77182
SEINE-ET-MARNE	FRETOY	77320	77197
SEINE-ET-MARNE	JOUY-SUR-MORIN	77320	77240
SEINE-ET-MARNE	LESCHEROLLES	77320	77247
SEINE-ET-MARNE	LEUDON-EN-BRIE	77320	77250
SEINE-ET-MARNE	MEILLERAY	77320	77287
SEINE-ET-MARNE	MONTDAUPHIN	77320	77303
SEINE-ET-MARNE	MONTENILS	77320	77304
SEINE-ET-MARNE	MONTOLIVET	77320	77314
SEINE-ET-MARNE	SAINT-BARTHELEMY	77320	77402
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	77320	77421
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	77320	77423
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	77320	77424
SEINE-ET-MARNE	SAINT-REMY-LA-VANNE	77320	77432
SEINE-ET-MARNE	SANCY-LES-PROVINS	77320	77444
SEINE-ET-MARNE	OZOIR-LA-FERRIERE	77330	77350
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-RABLAIS	77370	77089
SEINE-ET-MARNE	CHATEAUBLEAU	77370	77098
SEINE-ET-MARNE	CLOS-FONTAINE	77370	77119
SEINE-ET-MARNE	LA CROIX-EN-BRIE	77370	77147
SEINE-ET-MARNE	FONTAINS	77370	77190
SEINE-ET-MARNE	FONTENAILLES	77370	77191
SEINE-ET-MARNE	GASTINS	77370	77201
SEINE-ET-MARNE	MAISON-ROUGE	77370	77272
SEINE-ET-MARNE	NANGIS	77370	77327
SEINE-ET-MARNE	RAMPILLON	77370	77383
SEINE-ET-MARNE	SAINT-JUST-EN-BRIE	77370	77416
SEINE-ET-MARNE	VANVILLE	77370	77481
SEINE-ET-MARNE	VIEUX-CHAMPAGNE	77370	77496
SEINE-ET-MARNE	COMBS-LA-VILLE	77380	77122
SEINE-ET-MARNE	ANDREZEL	77390	77004
SEINE-ET-MARNE	ARGENTIERES	77390	77007
SEINE-ET-MARNE	BEAUVOIR	77390	77029
SEINE-ET-MARNE	CHAMPDEUIL	77390	77081
SEINE-ET-MARNE	CHAUMES-EN-BRIE	77390	77107
SEINE-ET-MARNE	COURQUETAINE	77390	77136
SEINE-ET-MARNE	COURTOMER	77390	77138
SEINE-ET-MARNE	CRISENOY	77390	77145
SEINE-ET-MARNE	FOUJU	77390	77195
SEINE-ET-MARNE	GUIGNES	77390	77222
SEINE-ET-MARNE	OZOUER-LE-VOULGIS	77390	77352
SEINE-ET-MARNE	VERNEUIL-L'ETANG	77390	77493
SEINE-ET-MARNE	YEBLES	77390	77534
SEINE-ET-MARNE	ARMENTIERES-EN-BRIE	77440	77008
SEINE-ET-MARNE	COCHEREL	77440	77120
SEINE-ET-MARNE	CONGIS-SUR-THEROUANNE	77440	77126
SEINE-ET-MARNE	DHUISY	77440	77157
SEINE-ET-MARNE	ISLES-LES-MELDEUSES	77440	77231
SEINE-ET-MARNE	JAIGNES	77440	77235
SEINE-ET-MARNE	LIZY-SUR-OURCQ	77440	77257

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	MARY-SUR-MARNE	77440	77280
SEINE-ET-MARNE	OCQUERRE	77440	77343
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-PLACY	77440	77367
SEINE-ET-MARNE	TANCROU	77440	77460
SEINE-ET-MARNE	TROCY-EN-MULTIEN	77440	77476
SEINE-ET-MARNE	VENDREST	77440	77490
SEINE-ET-MARNE	BOUTIGNY	77470	77049
SEINE-ET-MARNE	FUBLAINES	77470	77199
SEINE-ET-MARNE	MONTCEAUX-LES-MEAUX	77470	77300
SEINE-ET-MARNE	POINCY	77470	77369
SEINE-ET-MARNE	SAINT-FIACRE	77470	77408
SEINE-ET-MARNE	TRILPORT	77470	77475
SEINE-ET-MARNE	VILLEMAREUIL	77470	77505
SEINE-ET-MARNE	BELLOT	77510	77030
SEINE-ET-MARNE	DOUE	77510	77162
SEINE-ET-MARNE	HONDEVILLIERS	77510	77228
SEINE-ET-MARNE	REBAIS	77510	77385
SEINE-ET-MARNE	SABLONNIERES	77510	77398
SEINE-ET-MARNE	SAINT-DENIS-LES-REBAIS	77510	77406
SEINE-ET-MARNE	SAINT-LEGER	77510	77417
SEINE-ET-MARNE	LA TRETOIRE	77510	77472
SEINE-ET-MARNE	VERDELOT	77510	77492
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-SUR-BELLOT	77510	77512
SEINE-ET-MARNE	LA CELLE-SUR-MORIN	77515	77063
SEINE-ET-MARNE	FAREMOUTIERS	77515	77176
SEINE-ET-MARNE	HAUTEFEUILLE	77515	77224
SEINE-ET-MARNE	POMMEUSE	77515	77371
SEINE-ET-MARNE	SAINT-AUGUSTIN	77515	77400
SEINE-ET-MARNE	BERNAY-VILBERT	77540	77031
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-IGER	77540	77087
SEINE-ET-MARNE	COURPALAY	77540	77135
SEINE-ET-MARNE	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	77540	77264
SEINE-ET-MARNE	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	77540	77365
SEINE-ET-MARNE	ROZAY-EN-BRIE	77540	77393
SEINE-ET-MARNE	VOINSLES	77540	77527
SEINE-ET-MARNE	LIMOGES-FOURCHES	77550	77252
SEINE-ET-MARNE	LISSY	77550	77253
SEINE-ET-MARNE	MOISSY-CRAMAYEL	77550	77296
SEINE-ET-MARNE	REAU	77550	77384
SEINE-ET-MARNE	AUGERS-EN-BRIE	77560	77012
SEINE-ET-MARNE	CHAMPCENEST	77560	77080
SEINE-ET-MARNE	COURCHAMP	77560	77134
SEINE-ET-MARNE	COURTACON	77560	77137
SEINE-ET-MARNE	LES MARETS	77560	77275
SEINE-ET-MARNE	RUPEREUX	77560	77396
SEINE-ET-MARNE	VOULTON	77560	77530
SEINE-ET-MARNE	BOULEURS	77580	77047
SEINE-ET-MARNE	COULOMMES	77580	77130
SEINE-ET-MARNE	COUTEVROULT	77580	77141
SEINE-ET-MARNE	CRECY-LA-CHAPELLE	77580	77142
SEINE-ET-MARNE	GUERARD	77580	77219
SEINE-ET-MARNE	LA HAUTE-MAISON	77580	77225
SEINE-ET-MARNE	MAISONCELLES-EN-BRIE	77580	77270

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	PIERRE-LEVEE	77580	77361
SEINE-ET-MARNE	SANCY	77580	77443
SEINE-ET-MARNE	VAUCOURTOIS	77580	77484
SEINE-ET-MARNE	VOULANGIS	77580	77529
SEINE-ET-MARNE	LES CHAPELLES-BOURBON	77610	77091
SEINE-ET-MARNE	CHATRES	77610	77104
SEINE-ET-MARNE	CREVECOEUR EN BRIE	77610	77144
SEINE-ET-MARNE	FONTENAY-TRESIGNY	77610	77192
SEINE-ET-MARNE	LA HOUSSAYE-EN-BRIE	77610	77229
SEINE-ET-MARNE	MARLES-EN-BRIE	77610	77277
SEINE-ET-MARNE	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	77610	77336
SEINE-ET-MARNE	JOUARRE	77640	77238
SEINE-ET-MARNE	SIGNY-SIGNETS	77640	77451
SEINE-ET-MARNE	CHANGIS-SUR-MARNE	77660	77084
SEINE-ET-MARNE	SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	77660	77415
SEINE-ET-MARNE	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	77720	77010
SEINE-ET-MARNE	BOMBON	77720	77044
SEINE-ET-MARNE	BREAU	77720	77052
SEINE-ET-MARNE	CHAMPEAUX	77720	77082
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-GAUTHIER	77720	77086
SEINE-ET-MARNE	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	77720	77211
SEINE-ET-MARNE	MORMANT	77720	77317
SEINE-ET-MARNE	QUIERS	77720	77381
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MERY	77720	77426
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-EN-BRIE	77720	77428
SEINE-ET-MARNE	CITRY	77730	77117
SEINE-ET-MARNE	MERY-SUR-MARNE	77730	77290
SEINE-ET-MARNE	NANTEUIL-SUR-MARNE	77730	77331
SEINE-ET-MARNE	SAACY-SUR-MARNE	77730	77397
SEINE-ET-MARNE	BASSEVELLE	77750	77024
SEINE-ET-MARNE	BOITRON	77750	77043
SEINE-ET-MARNE	BUSSIÈRES	77750	77057
SEINE-ET-MARNE	ORLY-SUR-MORIN	77750	77345
SEINE-ET-MARNE	SAINT-CYR-SUR-MORIN	77750	77405
SEINE-ET-MARNE	SAINT-OUEN-SUR-MORIN	77750	77429
SEINE-ET-MARNE	LE CHATELET-EN-BRIE	77820	77100
SEINE-ET-MARNE	CHATILLON-LA-BORDE	77820	77103
SEINE-ET-MARNE	LES ECRENNES	77820	77165
SEINE-ET-MARNE	COULOMBS-EN-VALOIS	77840	77129
SEINE-ET-MARNE	CROUY-SUR-OURCQ	77840	77148
SEINE-ET-MARNE	GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	77840	77204
SEINE-ET-MARNE	GERMIGNY-L'EVEQUE	77910	77203
SEINE-ET-MARNE	MOISENAY	77950	77295
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	77950	77306
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-LAXIS	77950	77410
SEINE-ET-MARNE	BANNOST-VILLEGAGNON	77970	77020
SEINE-ET-MARNE	BEZALLES	77970	77033
SEINE-ET-MARNE	BOISDON	77970	77036
SEINE-ET-MARNE	JOUY-LE-CHATEL	77970	77239
SEINE-ET-MARNE	PECY	77970	77357

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-21-00005

Décision n°DOS-2026/2390 portant modification
de la décision n°DOS-2026/613 du Directeur
général de l'Agence
régionale de santé Île-de-France en date du 30
avril 2026

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2390

Portant modification de la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants, R.6123-139 à R.6123-148, D.6124-194 à D.6124-205 ;
- VU** la loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 9 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2021-1954 du 31 décembre 2021 relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret n°2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n°2025-4 du 3 janvier 2025 modifiant les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de réadaptation en hospitalisation à domicile ;
- VU** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté du 9 décembre 2022 relatif aux compétences médicales requises en activité d'hospitalisation à domicile de mention réadaptation ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 modifiant l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 portant adoption du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3563 du 25 juillet 2025 portant modification de l'arrêté n°DOS-2025/390 du 21 janvier 2025 modifié du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du Code de la santé publique pour les années 2024 et 2025 ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2025/3619 du 12 août 2025 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par zone de répartition pour les activités de soins de médecine d'urgence, médecine, hospitalisation à domicile, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie en cardiologie, activités interventionnelles sous imagerie médicale en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, caisson hyperbare, cyclotron à utilisation médicale, greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, activités biologiques de diagnostic prénatal et neurochirurgie ;
- VU** l'arrêté n°DESCOM-2025/19 du 30 juin 2025 portant révision du Schéma régional de santé du Projet régional de santé d'Île-de-France 2023-2028 ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- VU** la demande présentée par le CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE (n°Finess EJ : 770021152), dont le siège social est situé 55 boulevard Maréchal Joffre, 77300 Fontainebleau, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité d'hospitalisation à domicile (HAD) :
- Mention « socle » ;
 - Mention « réadaptation » ;
- sur le site Montereau du CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE (n°Finess ET : 770000164), 1 bis rue Victor Hugo, 77130 Montereau-Fault-Yonne ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) en date du 19 février 2026 ;
- VU** la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 autorisant le CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile dans la mention « socle » sur le site du CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE ;
- CONSIDÉRANT** que la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est entachée d'une erreur matérielle ;
- CONSIDÉRANT** que cette erreur matérielle porte sur l'annexe définissant la zone d'intervention autorisée au titre de la mention « socle », en ce qu'elle omet de faire figurer les codes INSEE des communes d'intervention ;
- CONSIDÉRANT** par conséquent, qu'il convient de procéder à la modification de la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 afin de faire figurer, dans son annexe, les codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles le CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE est autorisé à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre de la mention « socle » ;

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** L'annexe de la décision n°DOS-2026/613 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 30 avril 2026 est complétée par l'ajout des codes INSEE des communes d'intervention pour lesquelles le CENTRE HOSPITALIER SUD SEINE-ET-MARNE est autorisé à exercer l'activité d'hospitalisation à domicile au titre de la mention « socle ».
- ARTICLE 2 :** Les autres dispositions de la décision n°DOS-2026/613 du 30 avril 2026 demeurent inchangées.

- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 21/09/2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Annexe

Centre Hospitalier Sud Seine-et-Marne (n°Finess EJ : 770021152)

CH Sud Seine-et-Marne – site Montereau (n°Finess ET : 770000164)

Liste des mentions

HOSPITALISATION À DOMICILE	Autorisation accordée/refusée
Mention « socle »	Accordée
Mention « réadaptation »	Refusée

Zone d'intervention autorisée pour la mention « socle »

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	GOUAIX	77114	77208
SEINE-ET-MARNE	HERME	77114	77227
SEINE-ET-MARNE	NOYEN-SUR-SEINE	77114	77341
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-SUR-SEINE	77114	77522
SEINE-ET-MARNE	SIVRY-COURTRY	77115	77453
SEINE-ET-MARNE	BALLOY	77118	77019
SEINE-ET-MARNE	BAZOUCHES-LES-BRAY	77118	77025
SEINE-ET-MARNE	GRAVON	77118	77212
SEINE-ET-MARNE	NOISY-SUR-ECOLE	77123	77339
SEINE-ET-MARNE	TOUSSON	77123	77471
SEINE-ET-MARNE	LE VAUDOUE	77123	77485
SEINE-ET-MARNE	CHATENAY-SUR-SEINE	77126	77101
SEINE-ET-MARNE	COURCELLES-EN-BASSEE	77126	77133
SEINE-ET-MARNE	EGLIGNY	77126	77167
SEINE-ET-MARNE	BARBEY	77130	77021
SEINE-ET-MARNE	CANNES-ECLUSE	77130	77061
SEINE-ET-MARNE	DORMELLES	77130	77161
SEINE-ET-MARNE	FORGES	77130	77194
SEINE-ET-MARNE	LA GRANDE-PAROISSE	77130	77210
SEINE-ET-MARNE	MAROLLES-SUR-SEINE	77130	77279
SEINE-ET-MARNE	MISY-SUR-YONNE	77130	77293
SEINE-ET-MARNE	MONTEREAU-FAULT-YONNE	77130	77305
SEINE-ET-MARNE	SAINT-GERMAIN-LAVAL	77130	77409
SEINE-ET-MARNE	LA TOMBE	77130	77467
SEINE-ET-MARNE	VARENNES-SUR-SEINE	77130	77482
SEINE-ET-MARNE	VILLE-SAINT-JACQUES	77130	77516
SEINE-ET-MARNE	FERICY	77133	77179
SEINE-ET-MARNE	MACHAULT	77133	77266
SEINE-ET-MARNE	LES ORMES-SUR-VOULZIE	77134	77347
SEINE-ET-MARNE	DARVAULT	77140	77156
SEINE-ET-MARNE	MONTCOURT-FROMONVILLE	77140	77302
SEINE-ET-MARNE	NEMOURS	77140	77333
SEINE-ET-MARNE	NONVILLE	77140	77340

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	77140	77431
SEINE-ET-MARNE	LAVAL-EN-BRIE	77148	77245
SEINE-ET-MARNE	SALINS	77148	77439
SEINE-ET-MARNE	COUTENCON	77154	77140
SEINE-ET-MARNE	VILLENEUVE-LES-BORDES	77154	77509
SEINE-ET-MARNE	EVERLY	77157	77174
SEINE-ET-MARNE	CHALAUTRE-LA-PETITE	77160	77073
SEINE-ET-MARNE	POIGNY	77160	77368
SEINE-ET-MARNE	PROVINS	77160	77379
SEINE-ET-MARNE	SAINT-BRICE	77160	77403
SEINE-ET-MARNE	VULAINES-LES-PROVINS	77160	77532
SEINE-ET-MARNE	BAGNEAUX-SUR-LOING	77167	77016
SEINE-ET-MARNE	CHATENOY	77167	77102
SEINE-ET-MARNE	FAY-LES-NEMOURS	77167	77178
SEINE-ET-MARNE	ORMESSON	77167	77348
SEINE-ET-MARNE	POLIGNY	77167	77370
SEINE-ET-MARNE	CHALAUTRE-LA-GRANDE	77171	77072
SEINE-ET-MARNE	LECHELLE	77171	77246
SEINE-ET-MARNE	MELZ-SUR-SEINE	77171	77289
SEINE-ET-MARNE	SOURDUN	77171	77459
SEINE-ET-MARNE	AVON	77210	77014
SEINE-ET-MARNE	SAMOREAU	77210	77442
SEINE-ET-MARNE	MORET-LOING-ET-ORVANNE	77250	77316
SEINE-ET-MARNE	VILLECERF	77250	77501
SEINE-ET-MARNE	VILLEMER	77250	77506
SEINE-ET-MARNE	FONTAINEBLEAU	77300	77186
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-RABLAIS	77370	77089
SEINE-ET-MARNE	FONTAINS	77370	77190
SEINE-ET-MARNE	FONTENAILLES	77370	77191
SEINE-ET-MARNE	CHAMPAGNE-SUR-SEINE	77430	77079
SEINE-ET-MARNE	CHARENTREUX	77460	77071
SEINE-ET-MARNE	SOUPPES-SUR-LOING	77460	77458
SEINE-ET-MARNE	BABY	77480	77015
SEINE-ET-MARNE	BRAY-SUR-SEINE	77480	77051
SEINE-ET-MARNE	FONTAINE-FOURCHES	77480	77187
SEINE-ET-MARNE	GRISY-SUR-SEINE	77480	77218
SEINE-ET-MARNE	JAULNES	77480	77236
SEINE-ET-MARNE	MONTIGNY-LE-GUESDIER	77480	77310
SEINE-ET-MARNE	MOUSSEUX-LES-BRAY	77480	77321
SEINE-ET-MARNE	MOUY-SUR-SEINE	77480	77325
SEINE-ET-MARNE	PASSY-SUR-SEINE	77480	77356
SEINE-ET-MARNE	SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	77480	77434
SEINE-ET-MARNE	VILLENAUXE-LA-PETITE	77480	77507
SEINE-ET-MARNE	VILLUIS	77480	77523
SEINE-ET-MARNE	CESSOY-EN-MONTOIS	77520	77068
SEINE-ET-MARNE	DONNEMARIE-DONTILLY	77520	77159
SEINE-ET-MARNE	GURCY-LE-CHATEL	77520	77223
SEINE-ET-MARNE	LUISETAINES	77520	77263
SEINE-ET-MARNE	MEIGNEUX	77520	77286
SEINE-ET-MARNE	MONS-EN-MONTOIS	77520	77298
SEINE-ET-MARNE	MONTIGNY-LENCOUPE	77520	77311
SEINE-ET-MARNE	PAROY	77520	77355
SEINE-ET-MARNE	SIGY	77520	77452
SEINE-ET-MARNE	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	77520	77454
SEINE-ET-MARNE	THENISY	77520	77461
SEINE-ET-MARNE	VIMPELLES	77520	77524

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	77560	77026
SEINE-ET-MARNE	LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	77560	77262
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-SAINT-GEORGES	77560	77519
SEINE-ET-MARNE	AUFFERVILLE	77570	77011
SEINE-ET-MARNE	BOUGLIGNY	77570	77045
SEINE-ET-MARNE	CHATEAU-LANDON	77570	77099
SEINE-ET-MARNE	CHENOU	77570	77110
SEINE-ET-MARNE	LA MADELEINE-SUR-LOING	77570	77267
SEINE-ET-MARNE	MAISONCELLES-EN-GATINAIS	77570	77271
SEINE-ET-MARNE	MONDREVILLE	77570	77297
SEINE-ET-MARNE	BOIS-LE-ROI	77590	77037
SEINE-ET-MARNE	CHARTRETTES	77590	77096
SEINE-ET-MARNE	FONTAINE-LE-PORT	77590	77188
SEINE-ET-MARNE	BRANSLES	77620	77050
SEINE-ET-MARNE	EGREVILLE	77620	77168
SEINE-ET-MARNE	ARBONNE-LA-FORET	77630	77006
SEINE-ET-MARNE	BARBIZON	77630	77022
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MARTIN-EN-BIERE	77630	77425
SEINE-ET-MARNE	CHALMAISON	77650	77076
SEINE-ET-MARNE	JUTIGNY	77650	77242
SEINE-ET-MARNE	LIZINES	77650	77256
SEINE-ET-MARNE	LONGUEVILLE	77650	77260
SEINE-ET-MARNE	SAINTE-COLOMBE	77650	77404
SEINE-ET-MARNE	SAINT-LOUP-DE-NAUD	77650	77418
SEINE-ET-MARNE	SAVINS	77650	77446
SEINE-ET-MARNE	SOISY-BOUY	77650	77456
SEINE-ET-MARNE	SAINT-MAMMES	77670	77419
SEINE-ET-MARNE	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	77670	77494
SEINE-ET-MARNE	LA GENEVRAYE	77690	77202
SEINE-ET-MARNE	MONTIGNY-SUR-LOING	77690	77312
SEINE-ET-MARNE	CHEVRY-EN-SEREINE	77710	77115
SEINE-ET-MARNE	LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	77710	77261
SEINE-ET-MARNE	NANTEAU-SUR-LUNAIN	77710	77329
SEINE-ET-MARNE	PALEY	77710	77353
SEINE-ET-MARNE	REMAUVILLE	77710	77387
SEINE-ET-MARNE	TREUZY-LEVELAY	77710	77473
SEINE-ET-MARNE	VAUX-SUR-LUNAIN	77710	77489
SEINE-ET-MARNE	VILLEBEON	77710	77500
SEINE-ET-MARNE	VILLEMARECHAL	77710	77504
SEINE-ET-MARNE	BREAU	77720	77052
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-GAUTHIER	77720	77086
SEINE-ET-MARNE	ACHERES-LA-FORET	77760	77001
SEINE-ET-MARNE	AMPONVILLE	77760	77003
SEINE-ET-MARNE	BOISSY-AUX-CAILLES	77760	77041
SEINE-ET-MARNE	BOULANCOURT	77760	77046
SEINE-ET-MARNE	BURCY	77760	77056
SEINE-ET-MARNE	BUTHIERS	77760	77060
SEINE-ET-MARNE	LA CHAPELLE-LA-REINE	77760	77088
SEINE-ET-MARNE	CHEVRAINVILLIERS	77760	77112
SEINE-ET-MARNE	FROMONT	77760	77198
SEINE-ET-MARNE	GUERCHEVILLE	77760	77220
SEINE-ET-MARNE	LARCHANT	77760	77244
SEINE-ET-MARNE	NANTEAU-SUR-ESSONNE	77760	77328

DEPARTEMENT	COMMUNE D'INTERVENTION	CODE POSTAL	CODE INSEE
SEINE-ET-MARNE	RECLOSES	77760	77386
SEINE-ET-MARNE	RUMONT	77760	77395
SEINE-ET-MARNE	URY	77760	77477
SEINE-ET-MARNE	VILLIERS-SOUS-GREZ	77760	77520
SEINE-ET-MARNE	BOURRON-MARLOTTE	77780	77048
SEINE-ET-MARNE	THOMERY	77810	77463
SEINE-ET-MARNE	LE CHATELET-EN-BRIE	77820	77100
SEINE-ET-MARNE	LES ECRENNES	77820	77165
SEINE-ET-MARNE	ECHOUBOULAINS	77830	77164
SEINE-ET-MARNE	PAMFOU	77830	77354
SEINE-ET-MARNE	VALENCE-EN-BRIE	77830	77480
SEINE-ET-MARNE	HERICY	77850	77226
SEINE-ET-MARNE	VULAINES-SUR-SEINE	77870	77533
SEINE-ET-MARNE	GREZ-SUR-LOING	77880	77216
SEINE-ET-MARNE	ARVILLE	77890	77009
SEINE-ET-MARNE	BEAUMONT-DU-GATINAIS	77890	77027
SEINE-ET-MARNE	GARENTREVILLE	77890	77200
SEINE-ET-MARNE	GIRONVILLE	77890	77207
SEINE-ET-MARNE	ICHY	77890	77230
SEINE-ET-MARNE	OBSONVILLE	77890	77342
SEINE-ET-MARNE	SAMOIS-SUR-SEINE	77920	77441
SEINE-ET-MARNE	CELY	77930	77065
SEINE-ET-MARNE	CHAILLY-EN-BIERE	77930	77069
SEINE-ET-MARNE	FLEURY-EN-BIERE	77930	77185
SEINE-ET-MARNE	BLENNES	77940	77035
SEINE-ET-MARNE	LA BROSSE-MONTCEAUX	77940	77054
SEINE-ET-MARNE	DIANT	77940	77158
SEINE-ET-MARNE	ESMANS	77940	77172
SEINE-ET-MARNE	FLAGY	77940	77184
SEINE-ET-MARNE	MONTMACHOUX	77940	77313
SEINE-ET-MARNE	NOISY-RUDIGNON	77940	77338
SEINE-ET-MARNE	THOURY-FEROTTES	77940	77465
SEINE-ET-MARNE	VOULX	77940	77531

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-09-22-00002

Décision n° DVRSS - QSPHARMBIO - 2026/ 067
portant modification de l'autorisation n° DVSS -
QSPHARMBIO - 2024/112 de la pharmacie à usage
intérieur de l'HAD Sante Service

AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE
DÉCISION n° DVRSS - QSPHARMBIO – 2026/ 067
portant modification de l'autorisation n° DVSS – QSPHARMBIO – 2024/112
de la pharmacie à usage intérieur de l'HAD Sante Service

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique (CSP) et notamment les articles L.5126-1 à L.5126-11 ainsi que les articles R.5126-1 à R.5126-49 à 62 ;
- VU** l'arrêté en date du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;
- VU** la décision en date du 21 juillet 2023, prise en application des articles L.5121-1 et L.5121-5 du code de la santé publique, relative aux bonnes pratiques de préparation ;
- VU** la note d'information n° DGOS/P2/2024/154 du 22 octobre 2024 relative à l'organisation des équipes rapides d'intervention en soins palliatifs (ERI-SP) relevant de l'hospitalisation à domicile (HAD) ;
- VU** le décret en date du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 015/2026 en date du 2 avril 2026 portant délégation de signature de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Madame Marie-Anne JACQUET, Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- VU** la décision n° DVRSS – QSPHARMBIO – 2024/112 en date du 26 septembre 2024 ayant autorisé le renouvellement de la pharmacie à usage intérieur (PUI) au sein de l'HAD Santé Service, sis 141 boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve la Garenne (92390) ;
- VU** le courrier et le dossier de déclaration déposés le 14 août 2026 et complétés par courriels le 28 août 2026 par le directeur général de l'établissement, concernant la mise en place d'un local de stockage de produits de santé et dispositifs médicaux déporté au sein du pôle ouest de l'HAD Santé service sis, 3 avenue Jacques Chirac à Achères (78260) ;
- VU** le courriel en date du 27 août 2026 émis par le pharmacien inspecteur de santé publique ;
- CONSIDERANT** que ces modifications sont non substantielles conformément au I de l'article R. 5126-32 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** que l'équipe rapide d'intervention en soins palliatifs du Val-d'Oise est rattachée au numéro FINESS de l'établissement d'Hospitalisation à Domicile HAD Santé Service Île-de-France sis 88 rue de Villiers à Levallois-Perret (92300) ;
- CONSIDERANT** que la mise en place d'un stockage déporté de produits de santé et dispositifs médicaux au sein du pôle ouest de l'HAD Santé service sis, 3 avenue Jacques Chirac à Achères (78260) permettra d'approvisionner les équipes rapides d'intervention en soins palliatifs déployées sur le département du Val d'Oise ;

DECIDE

- ARTICLE 1** La modification des éléments de l'autorisation n° DVSS – QSPHARMBIO – 2024/112 de la pharmacie à usage intérieur de l'HAD Santé Service (N° FINESS EJ : 920029097 - N° FINESS ET 920813623), sise 141 boulevard Charles de Gaulle à Villeneuve la Garenne (92390), consistant à disposer d'un local supplémentaire de stockage de médicaments et dispositifs médicaux sur un emplacement distinct, est autorisée.
Les autres locaux de la pharmacie à usage intérieur demeurent inchangés
- ARTICLE 2** Le local supplémentaire de stockage des médicaments et dispositifs médicaux est situé au rez-de-chaussée du Pôle Ouest de l'HAD Santé Service sis, 3 avenue Jacques Chirac à Achères (78260). Ce stockage est réservé exclusivement à l'approvisionnement des équipes rapides d'intervention en soins palliatifs du Val-d'Oise.
- ARTICLE 3** Un recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de la décision pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal administratif ou aussi par l'application « Télérecours » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 4** Les directeurs de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2026-09-17-00006

Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre
Ceratocystis platani, Agent responsable du
chancre coloré du platane



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté préfectoral

Relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*,
Agent responsable du chancre coloré du platane

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le Règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE, 93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE, classant le chancre coloré comme organisme de quarantaine dans l'Union européenne ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 201-4 et R. 201-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'action des services et organismes de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2025 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse officielle n° 2607-00323 du 16 juillet 2026 du laboratoire national de référence de l'Anses confirmant la détection de *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane, dans un prélèvement officiel réalisé sur un platane de la place André Foulon de la commune de Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise) ;

CONSIDÉRANT la menace grave que constitue la maladie du chancre coloré pour le platane, une des principales espèces d'arbre d'alignement de la région d'Île-de-France, et la nécessité d'en limiter l'extension ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France,

ARRÊTE

Article 1er : La commune de Soisy-sous-Montmorency constitue une zone délimitée au sens de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2025 susvisé. Le cartographie de la zone délimitée est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Les platanes contaminés, ainsi que tous ceux situés dans un rayon de 35 mètres devront faire l'objet d'un abattage, dessouchage (ou dévitalisation des souches) puis d'une destruction par incinération, dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la notification officielle. Ce délai pourra être prorogé jusqu'à 6 mois sur demande motivée adressée au service régional de l'alimentation (SRAL) de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAf).

Article 3 : Toute intervention directe sur ou à proximité de végétaux du genre *Platanus* dans la zone délimitée doit se faire dans le respect des dispositions fixées par l'article 18, point 1, de l'arrêté ministériel du 31 janvier 2025 susvisé et doit faire l'objet d'une déclaration préalable par l'entreprise au moins 15 jours ouvrés avant le début des opérations, auprès du service régional de l'alimentation de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France (SRAL – DRIAf, courriel : sante-des-vegetaux-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr).

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site internet de la DRIAf à l'adresse suivante : https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/doc/formulaire_type_declaration_travaux.doc

Article 4 : Les propriétaires, locataires, occupants de terrains dans la zone délimitée sont tenus de permettre et faciliter l'accès au terrain aux agents de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France – Service régional de l'alimentation ou aux salariés de la FREDON Ile de France afin d'inventorier les platanes présents et de procéder annuellement à leur surveillance.

Article 5 : Tout propriétaire ou détenteur de platanes suspectant ou constatant des symptômes de chancre coloré du platane doit en informer sans délais le pôle phytosanitaire du service régional de l'alimentation de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, 10 rue du séminaire, 94516 RUNGIS Cedex, courriel : sante-des-vegetaux-sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr, tél. : 01.41.73.48.00.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet de région ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 7 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Fait le 17 septembre 2026

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Georges-François LECLERC

Annexe : cartographie de la zone délimitée

Zone délimitée de la maladie du chancre coloré du platane à Soisy-sous-Montmorency (95)

-  Zone tampon
-  Zone infestée



0 500 1 000 m

